Publié le
24/11/2026

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20261120-lmc154218-DE-1-1
Date de télétransmission : 24 novembre 2026
Date de réception : 24 novembre 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

____

République Française

_____

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

_____

Séance du 20 NOVEMBRE 2026

_____

DELIBERATION N° 3

_____

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2027

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h05 le 20 novembre 2026 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Marie BENASSAYAG, Mme Céline DUQUESNE, Mme Alexandra MARTIN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Anne SATTONNET.

Pouvoir(s) : M. Bernard ASSO à M. Eric CIOTTI, Mme Gabrielle BINEAU à M. Patrick CESARI, M. Didier CARRETERO à M. Franck MARTIN, Mme Christelle D'INTORNI à M. Auguste VEROLA, Mme Sabrina FERRAND à M. Xavier BECK, M.

Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Martine OUAKNINE à M. Roland CONSTANT.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.1612-26 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations budgétaires pour l'année 2027 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu l'examen dudit rapport par la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2027, dont le rapport de présentation est joint en annexe.

Pour(s) : 49 Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY,

Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 20 NOVEMBRE 2026 – RAPPORT N° 3

MISSION : FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2027

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport soumet au débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2027 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

La préparation budgétaire 2027 s'inscrit dans un contexte marqué, au niveau national, par un projet de loi de finances qui prévoit de ponctionner drastiquement les recettes des collectivités locales afin de compenser le déficit et le manque d'économies directes dans le budget de l'Etat. A l'échelle internationale, s'ajoutent un climat géopolitique tendu, des tensions commerciales et la poursuite des conflits au Moyen Orient ainsi qu'en Ukraine.

Dans ce contexte incertain, l'économie mondiale devrait poursuivre en 2027 sa trajectoire de stabilisation, avec une croissance estimée à 3,4 % en 2027, après 3 % en 2026, selon le Fonds monétaire international (FMI).

La zone euro est quant à elle fortement impactée par une faible croissance et une inflation élevée que la Banque centrale européenne (BCE) essaie de contenir. Depuis juin 2026, la BCE a ainsi procédé à un relèvement de ses taux directeurs, portant le taux de dépôt à 2,5 % en septembre 2026. La croissance annuelle moyenne de la zone euro devrait s'établir à +1,4 % en 2027, grâce à une capacité de résistance de l'économie des pays européens plus forte que prévu. Ce n'est malheureusement pas le cas de la France pour laquelle les perspectives macroéconomiques demeurent marquées par la dégradation des finances publiques. Les dernières projections de la Banque de France anticipent une croissance du PIB limitée à +1,0 % en 2027. Dans le même temps, la France subit des coûts d'emprunt au plus haut depuis plus de vingt ans. L'écart de taux avec l'Allemagne ne cesse de s'accroître, tandis que la Grèce, l'Italie et l'Espagne empruntent désormais à moindre coût. Ce décrochage illustre la défiance croissante des investisseurs face aux difficultés de l'État à réguler durablement ses dépenses publiques.

Le déficit public français demeure en effet à un niveau très élevé faute de véritables mesures de redressement des finances publiques et ce, malgré les prélèvements réalisés sur les collectivités locales par l'Etat. Après avoir atteint 5,1 % du PIB en 2025, le déficit devrait rester supérieur à 5 % du PIB en 2026 et en 2027.

À la date de l'élaboration de ce rapport, des incertitudes pèsent sur les mesures du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2027 et l'on ne peut présager de l'ensemble des impacts budgétaires négatifs pour le Département, tant pour les recettes que pour les dépenses. Pour autant, le

Gouvernement prévoit de faire une nouvelle fois contribuer les collectivités au *redressement* des comptes publics malgré la charge croissante des dépenses sociales supportées par les Départements.

La loi de finances 2025 avait entamé le processus avec la mise en place du Dispositif de lissage conjoncturel – DILICO – (1 Md d'€ versé par les collectivités), et s'était poursuivie en 2026 avec une nouvelle contribution des collectivités à hauteur de 740 M€. Ces prélèvements devaient faire l'objet d'un reversement partiel à hauteur de 90 % sur 3 ans. Le Gouvernement envisage d'échelonner en 2027 ces reversements sur 5 ans, venant ainsi diminuer les recettes de la collectivité. Pour 2027, le Gouvernement envisage également de mettre fin au DILICO et de le remplacer par un nouveau prélèvement qui, lui, ne fera l'objet d'aucun reversement aux contributeurs. Ce nouveau prélèvement, intitulé Contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB), pourrait en l'état actuel de rédaction du PLF, peser entre 10 et 29 M€ de prélèvements nouveaux pour les Alpes-Maritimes, en supplément du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui pourrait s'élever à 126 M€ et de la dotation globale de décentralisation négative de 21,5 M€. Au total, l'Etat pourrait prélever 176,5 M€. C'est autant d'argent que le Département des Alpes-Maritimes ne peut investir pour son territoire et les Maralpins.

En complément, le PLF réinvente un nouveau dispositif de Cahors en fixant un niveau maximal de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales aligné sur l'inflation dont l'estimation actuelle est de +1,8 %.

Parmi les autres pistes négatives pour les finances du Département envisagées par le Gouvernement pour 2027 figure, une nouvelle fois, une réforme du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui pourrait se traduire par une diminution de 25 % de ses crédits. Le Gouvernement propose ainsi d'abaisser son taux forfaitaire à 11,404 % et de maintenir un taux bonifié de 16,404 % pour les dépenses concourant à la transition écologique et d'aménagement du territoire liée à la voirie. Cette orientation s'accompagnerait de la suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement, déjà proposée lors des précédents débats budgétaires, ce qui réduirait encore les ressources mobilisables par les collectivités.

De telles évolutions pèseraient particulièrement lourd sur les capacités d'autofinancement et d'investissement des Départements, alors même que leurs recettes demeurent fragiles et volatiles. Les droits de mutation à titre onéreux restent étroitement dépendants de la conjoncture immobilière et des conditions de financement, tandis que le produit de la taxe d'aménagement subit à la fois le ralentissement de la construction, les effets du nouveau calendrier de perception et les difficultés persistantes de recouvrement. La combinaison de ces mesures accentuerait ainsi l'effet de ciseau entre des ressources moins dynamiques et des besoins d'investissement toujours élevés, notamment pour la transition écologique, l'entretien du patrimoine, les infrastructures et l'adaptation du territoire au changement climatique.

C'est dans ce contexte national tendu et à la veille des élections présidentielles, que le Département s'oriente pour 2027 vers un budget responsable et ambitieux, basé sur des prévisions prudentes.

Le budget 2027 du Département qui sera proposé poursuivra la stratégie financière de gestion rigoureuse engagée depuis le début de cette mandature au service des Maralpins

et des collectivités locales.

Cette stratégie repose, comme pour les exercices précédents, sur les quatre piliers fondamentaux qui guident l'action départementale : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien d'une fiscalité sans aucune augmentation, la poursuite du désendettement et un niveau élevé mais maîtrisé d'investissement.

Le Département des Alpes-Maritimes poursuivra en 2027 les efforts engagés dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de ses effectifs. Entre les BP 2025 et 2026, l'évolution des dépenses de fonctionnement propre à la collectivité a ainsi été limitée à 9,9 M€, soit une évolution de 0,9 %. Cette maîtrise volontariste des dépenses de fonctionnement est toutefois neutralisée par l'augmentation de près de 33 M€ des contributions et prélèvements imposés par l'Etat. Ainsi, entre 2019 et 2026 ces prélèvements sont passés de 74,8 M€ à 154,8 M€, soit une hausse de 80 M€ en sept ans. Cette dynamique devrait malheureusement se poursuivre en 2027, avec un niveau susceptible d'atteindre 159,2 M€, réduisant d'autant les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour financer ses politiques publiques. En fonction des débats parlementaires lors de l'examen du PLF, ces prélèvements pourraient atteindre un niveau record de 176,5 M€.

Pour autant, le Département arrive, par sa maîtrise budgétaire, à absorber ces chocs de prélèvements sans en faire supporter la charge aux contribuables maralpins et en poursuivant sa stratégie de saine gestion. Les dépenses de fonctionnement propres au Département devraient évoluer de seulement +0,7 % à 0,9 %.

Cette année encore, il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité. Les Alpes-Maritimes comptent parmi les rares départements à ne pas avoir appliqué la hausse du taux des droits de mutation à titre onéreux, pourtant rendue possible par le Gouvernement dès 2025.

Le désendettement sera par ailleurs poursuivi pour la sixième année consécutive avec un objectif de -1 M€ de stock de dette en 2027. Les remboursements en capital de la dette seront ainsi supérieurs aux emprunts nouveaux.

Le niveau d'investissement sera, en l'état du projet de loi de finances, fixé à 230 M€ hors dette, soit le même niveau qu'au BP 2025.

Concernant les recettes, le ralentissement des encaissements de DMTO constaté à la sortie de l'été 2026 devrait se poursuivre sur 2027, alors que dans le même temps le projet de loi de finances initiale pour 2027 prévoit notamment un écrêtement de la TVA au niveau de l'inflation et une réduction de 25 % du FCTVA.

La stratégie budgétaire rigoureuse du Département permet pour autant de déployer des politiques publiques dynamiques et efficientes au service de nos concitoyens et des collectivités locales, que ce soit pour les solidarités humaines, pour l'aménagement et le développement de notre territoire, pour le soutien au monde de la culture et du sport, ou pour répondre aux grands enjeux climatiques et numériques avec les politiques GREEN Deal et SMART Deal.

Sommaire

I. Hypothèses de recettes et prospective budgétaire 5
1. Progression des droits de mutation à titre onéreux en début d'année et perspectives incertaines : 5
2. Des orientations de la Loi des Finances pour 2027 qui pèseront sur l'économie et les ressources du Département : 6
3. La poursuite du désendettement 8
4. L'évolution de l'épargne : 9
II. Les grandes orientations des politiques publiques 10
1. Les politiques transversales 10
2. Les orientations de politiques publiques 13
3. Les informations spécifiques (politique RH, autorisations de programmes et d'engagements) 37
III. Les Budgets annexes 39
1. Le Laboratoire Vétérinaire Départemental 39
2. Parking Silo 39
3. Cinéma Jean-Paul Belmondo 39
4. Port de Villefranche-sur-Mer 40

I. Hypothèses de recettes et prospective budgétaire

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 1 milliard 519 millions d'euros en 2027 contre 1 milliard 521 millions d'euros au budget primitif 2026. Les recettes d'investissement sont estimées à 122 M€ contre 126 M€ au BP 2026.

1. Progression des droits de mutation à titre onéreux en début d'année et perspectives incertaines :

Le niveau d'encaissement des DMTO enregistre une progression de 8,5 % sur les huit premiers mois de l'année 2026 par rapport à la même période de 2025. Cependant, cette dynamique favorable risque d'être neutralisée au cours du dernier trimestre, dans un contexte marqué par la dégradation de l'environnement géopolitique et par le durcissement des conditions de financement consécutif à la récente hausse des taux d'intérêt. Cette situation contrastée peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le maintien du taux à 4,5 %, à l'inverse de la plupart des Départements qui l'ont augmenté à 5 %. Ce choix de la collectivité de ne pas augmenter la fiscalité permet de préserver les revenus des ménages maralpins lors de leur acquisition de bien immobilier. Par ailleurs, il est constaté sur notre territoire une résistance à la baisse des prix de l'immobilier, en raison notamment de la forte attractivité de notre territoire, tant au niveau national qu'au niveau international pour les demeures de luxe ;
- Au niveau national, à avril 2026 sur 12 mois glissants, le nombre de transactions immobilières dans l'ancien (appartements et maisons) s'élève à 941 000 après avoir atteint 958 000 fin février 2026. La baisse des encaissements constatée par l'ensemble des Départements depuis fin août est confirmée par les études nationales de transactions immobilières qui révisent leurs estimations 2026 à la baisse avec 900 000 transactions dans l'ancien à fin décembre 2026, soit une contraction de -5 % du nombre de transactions par rapport à 2025 ;
- La hausse des taux d'intérêt en 2026 qui devrait durcir les conditions d'accès au crédit au cours des prochains mois et réduire la capacité d'achat immobilier des ménages.

Pour 2027, les perspectives d'encaissement de DMTO sont incertaines. En effet, la tendance baissière du nombre de transactions observée depuis quelques semaines risque de se poursuivre dans un contexte de hausse des taux et de croissance limitée. A ces facteurs s'ajoutent un contexte géopolitique défavorable et des incertitudes liées aux futures décisions budgétaires susceptibles de peser sur la confiance des ménages et des marchés financiers. Compte tenu de ces facteurs (au moment de la rédaction de ce rapport), le montant des droits de mutation pour l'année 2027 est prudemment estimé à 570 M€ en anticipant une baisse contenue par rapport à 2026.

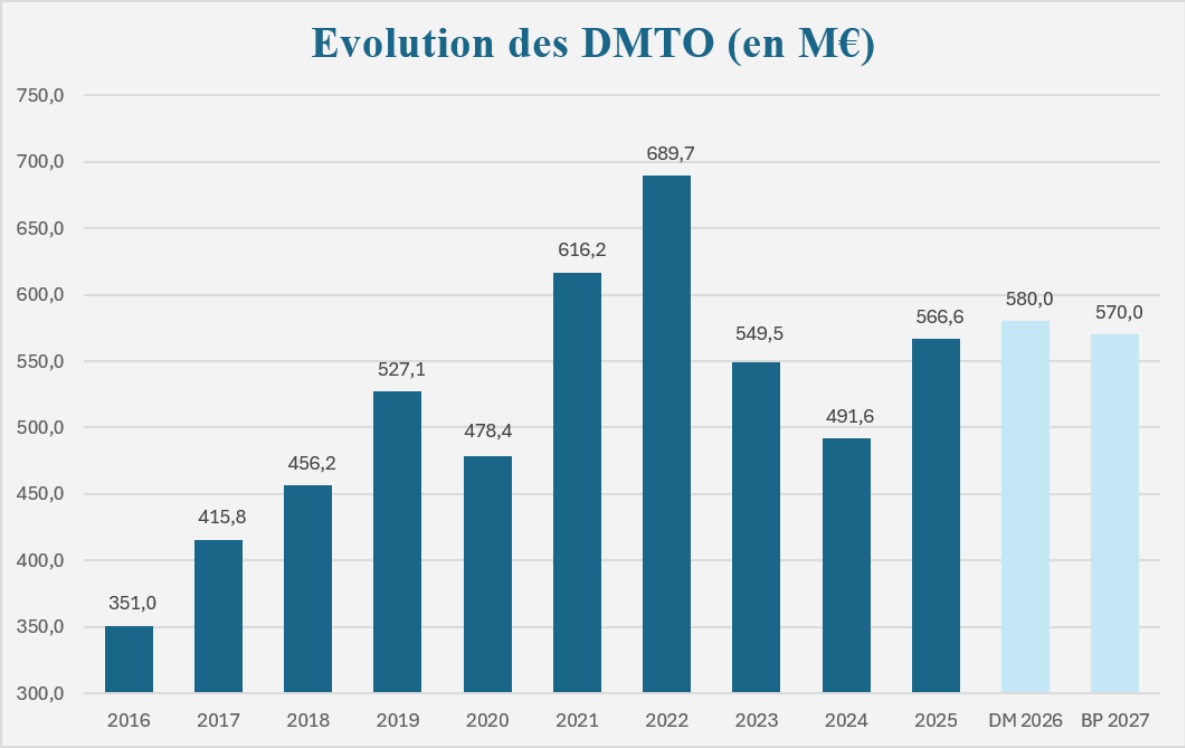

2. Des orientations du Projet de Loi des Finances pour 2027 qui pèseront sur l'économie et les ressources du Département :

a. <u>La Contribution progressive des collectivités locales à l'effort budgétaire (CPEB) :</u>

La loi des finances 2025 a instauré le DILICO pour les collectivités locales, avec un renouvellement du dispositif en 2026. A ce titre le Département des Alpes-Maritimes a contribué à hauteur de 7,2 M€ en 2025 puis 8,1 M€ en 2026.

Pour 2027, les échanges sur le PLF prévoient de remplacer le DILICO par une nouvelle « contribution progressive des collectivités à l'effort budgétaire » (CPEB), d'un montant global de 2,5 Md€, mise à la charge des Communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des Départements, à l'exclusion des Régions, selon des modalités qui restent à préciser dans le cadre du débat parlementaire.

Le remboursement de 90% du DILICO prélevé en 2025 et 2026 devrait subir un étalement de ce remboursement sur 5 ans au lieu de 3 ans. En 2027, le montant à percevoir devrait avoisiner le même montant que 2026 soit 2,2 M€, contre 4,5 M€ anticipés auparavant.

b. <u>Le maintien du gel et de l'écrêtement de la TVA :</u>

En 2021 et en 2023 la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont été successivement remplacées, pour les Départements, par une fraction de TVA nationale reversée par l'Etat justifiée à l'époque par son dynamisme supposé.

Dans le cadre des lois de finances pour 2025 et 2026, les compensations versées par l'État au titre des pertes de recettes fiscales (fraction de TVA) ont été gelées au niveau de 2024, avec un écrêtement depuis 2026 limité au niveau de l'inflation. Le PLF 2027 prévoit la poursuite du mécanisme de limitation de la dynamique de TVA (la hausse

annuelle sera diminuée de l'inflation de l'année précédente), faisant peser sur les recettes du Département une perte de plus de 5 M€.

Les recettes perçues par le Département ne suivent donc plus les encaissements de la TVA et devraient s'élever en 2027 à :

- Fraction de TVA TFPB : 300 M€
- Fraction de TVA CVAE : 77 M€

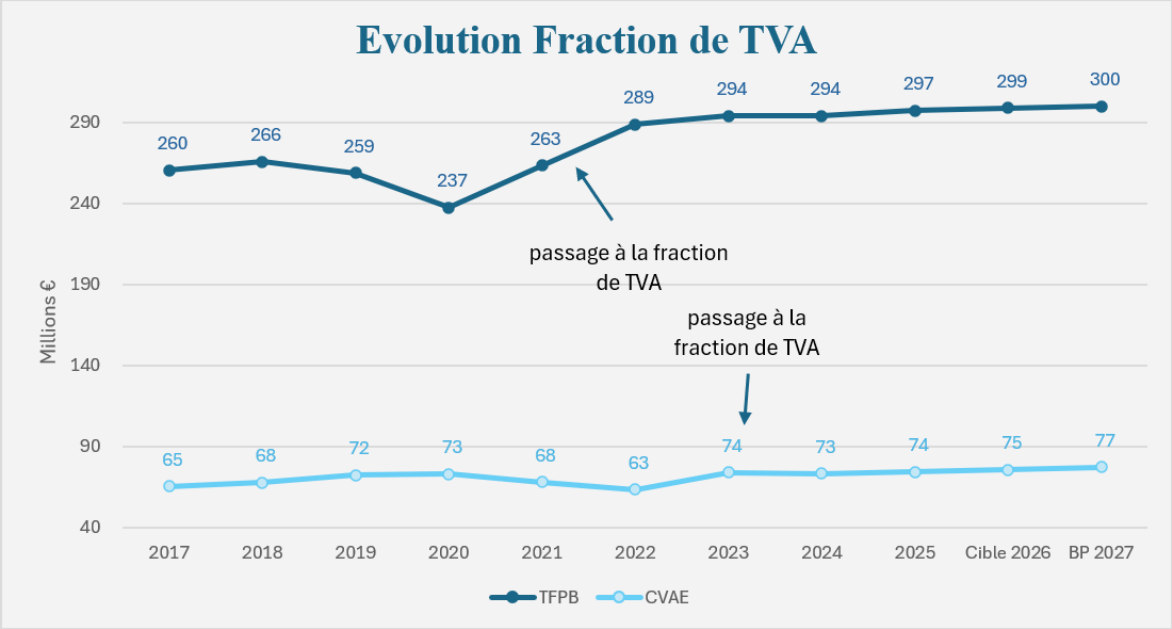

c. <u>La baisse de la taxe d'aménagement</u>

Le produit de la taxe d'aménagement connaît une baisse sensible, sous l'effet conjugué du ralentissement de la construction neuve et de la diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme. Cette évolution est également accentuée par la réforme du calendrier de perception, qui décale les encaissements et réduit la visibilité budgétaire des collectivités. À ces facteurs s'ajoutent des difficultés persistantes de liquidation et de recouvrement de la part des services de l'Etat. Dans ce contexte, la prévision inscrite pour 2027 repose sur une hypothèse prudente de 5 M€, contre 8 M€ au BP 2026.

d. <u>La reprise partielle de la provision</u>

Malgré les efforts constants de maîtrise des dépenses engagés par la collectivité, la hausse des contributions et prélèvements imposés par l'État réduit les marges de manœuvre du Département. Dans ce contexte, la reprise d'une partie de la réserve apparaît nécessaire afin d'absorber les baisses de recettes. Le Département envisage une reprise de 10 M€ de provision, sur les 30 M€ constitués prudemment en 2021.

e. <u>Une baisse de la compensation forfaitaire de la TVA :</u>

Le PLF 2027 propose un abaissement de 5 points du taux forfaitaire de remboursement de TVA qui passe de 16,404 % à 11,404 %. Le taux de 16,404% serait maintenu pour certaines dépenses liées à la transition écologique et à l'aménagement du territoire, notamment la voirie. L'Etat évoque une économie de 2,1 Md€. Pour le Département cette mesure se traduit par une baisse de recette d'investissement de plus de 2,5 M€ pour 2027.

f. La dotation globale de fonctionnement (DGF) au plus bas :

A compter de 2014, la dotation globale de fonctionnement a connu une très forte baisse, passant de 130 M€ en 2013 à 40,9 M€ en 2017. Elle s'élève à 35,5 M€ en 2026 et devrait connaître une légère diminution en 2027.

3. La poursuite du désendettement

Pour rappel, depuis 2009 le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. De 2015 à 2019, une phase de désendettement a été entreprise permettant une diminution de plus de 124 M€ du stock de dette.

En 2020 et 2021 le Département a dû faire face à un fort besoin de financement provoqué par les travaux de réparation des dégâts causés par la tempête Alex. Ainsi, 115 M€ d'emprunts ont été mobilisés sur ces deux exercices.

Dès 2022, le Département a pu renouer avec sa stratégie de désendettement et l'encours de dette a diminué de 63,0 M€ en cinq ans. Il devrait s'élever à 809,8 M€ à fin 2026.

En 2027, le Département poursuivra cette stratégie avec un niveau d'emprunt de 86,5 M€ pour un remboursement en capital de la dette de 87,5 M€, soit 1 M€ de désendettement.

Le ratio de désendettement de la collectivité demeurera excellent, avec 4,14 années, et préservera ainsi la capacité de financement du Département.

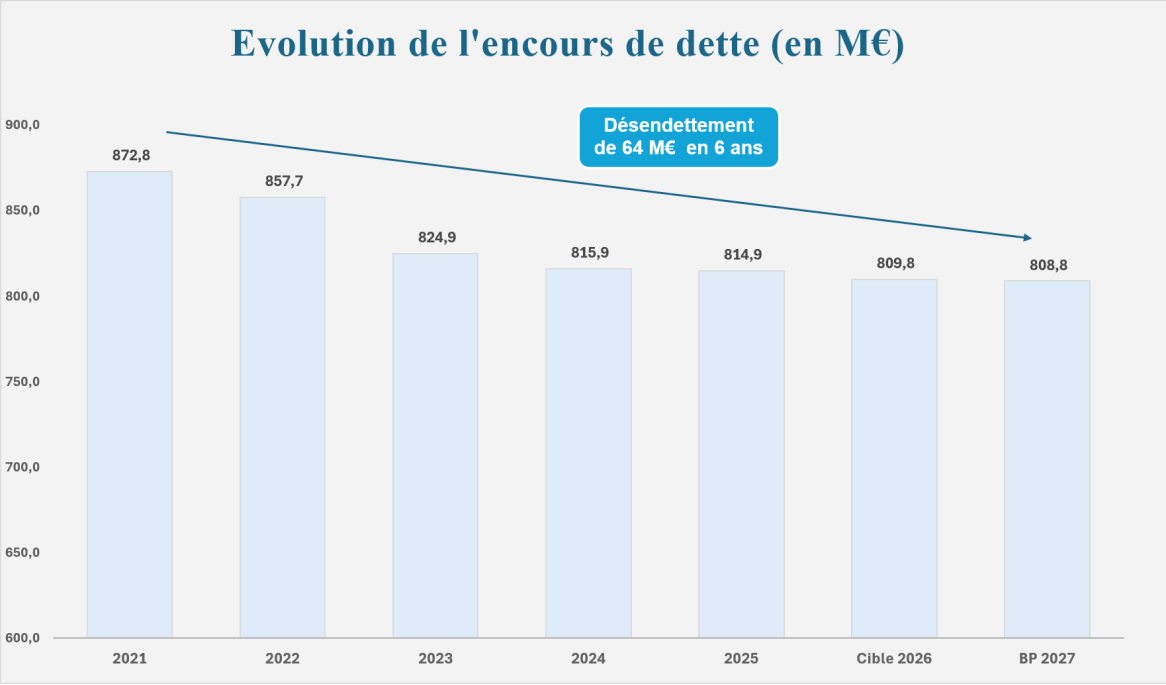

➢ ***Une structure de dette au risque très faible***

Le classement de l'encours du Département selon la charte Gissler fait apparaître, fin 2026, un pourcentage de 99,86 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

➢ ***L'évolution du profil de dette***

Au cours des dernières années, marquées par des taux historiquement bas, la majorité des emprunts a été contractée à taux fixes classiques. Toutefois, depuis 2024, les nouveaux emprunts ont été souscrits à taux variables, assortis d'une option gratuite de conversion en taux fixe. Cette option permettra de sécuriser les conditions d'emprunt dès que le marché retrouvera sa stabilité.

Le profil de la dette de la collectivité restera pour autant très majoritairement composé de taux fixes, garantissant un niveau de sécurité élevé.

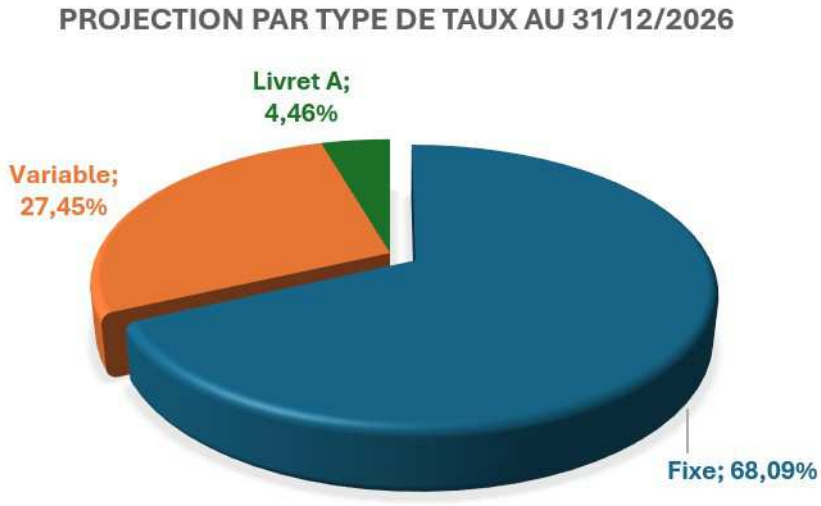

4. L'évolution de l'épargne

La maîtrise des dépenses de fonctionnement ne permet pas de compenser intégralement la diminution des DMTO et les mesures drastiques imposées par l'Etat. L'épargne s'en retrouve ainsi impactée négativement.

Au budget primitif 2027, l'épargne brute devrait s'élever à 195,5 M€ (contre 208 M€ en 2026) et l'épargne nette à 108 M€ contre 119 M€ en 2026.

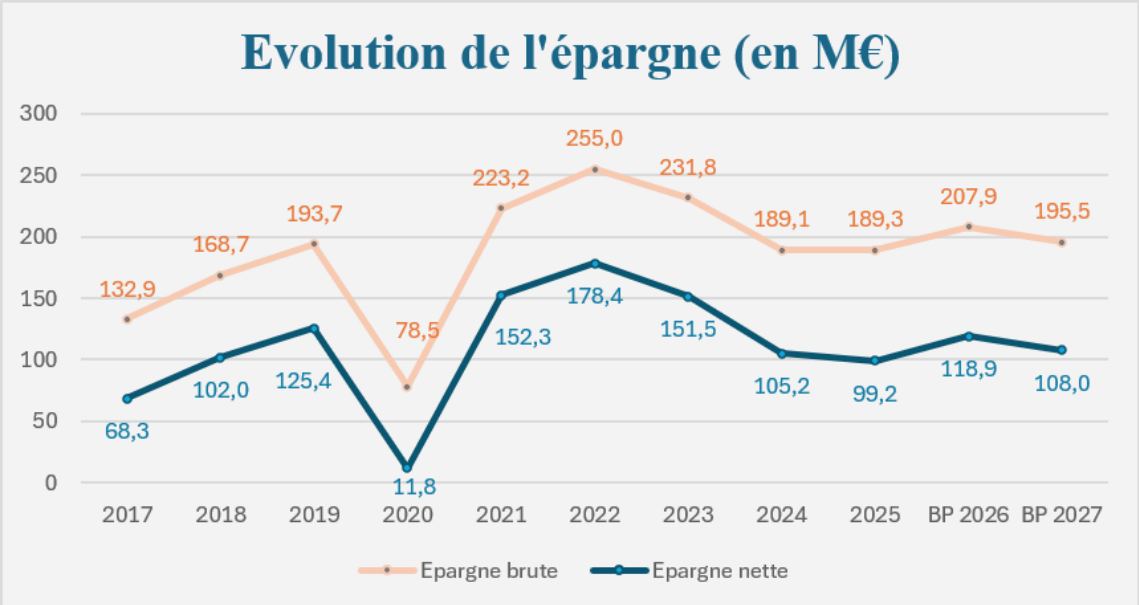

II. Les grandes orientations des politiques publiques

1. Les politiques transversales

Depuis 2018, deux politiques transversales visent à répondre, à l'échelle du Département, aux grands enjeux de la société confrontée au changement climatique, avec le GREEN Deal, et à la révolution numérique et technologique, avec le SMART Deal. Ces politiques irriguent l'ensemble des initiatives de la collectivité et s'attachent à adapter les politiques publiques en limitant l'impact sur l'environnement et en modernisant l'action publique.

a. La politique GREEN Deal

En 2027, le Département poursuivra le déploiement d'un panel d'actions et de projets dans le cadre de la politique GREEN Deal qui traduit l'ambition de préserver les ressources naturelles et le cadre de vie des Maralpins. Elle se décline dans toutes les politiques et s'exprime tant sur le patrimoine et les compétences directes départementales qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux par des partenariats, subventions et appels à projets. Structurée autour de grands plans pluriannuels, elle reste évolutive et s'enrichit pour s'adapter aux enjeux du territoire face au dérèglement climatique.

Face aux tensions persistantes quant aux coûts et à la disponibilité de l'énergie, la transition énergétique demeure un enjeu crucial pour le territoire maralpin. En 2027, les dispositifs visant à impulser et accompagner la transition énergétique sur le territoire resteront au cœur des actions : rénovation de l'habitat avec Confort Energie 06, développement de projets en faveur d'énergies locales et décarbonées avec Cap'Ther 06 et la SEM GREEN Energy 06.

La collectivité poursuivra également son plan de rénovation de son patrimoine bâti pour réduire les besoins énergétiques, mais aussi s'adapter à la multiplication des épisodes de chaleur extrême avec des aménagements appropriés.

Afin d'accompagner les Maralpins dans l'adaptation de leur logement au réchauffement climatique, le Département portera les pactes territoriaux pour l'habitat sur les communautés de communes des Alpes d'Azur et Pays des Paillons.

La question des déplacements constitue un enjeu majeur de qualité de vie, d'attractivité du territoire et de transition écologique. La saturation récurrente de certains axes du réseau routier maralpin génère des nuisances pour les habitants et pèse sur les conditions de déplacement.

Face à ces défis, le Département poursuivra une politique ambitieuse d'investissement en faveur d'infrastructures de mobilité performantes, sûres et résilientes afin de garantir la continuité des déplacements dans un contexte marqué par les effets du changement climatique.

En complément, la collectivité continuera à développer les mobilités du quotidien en encourageant la pratique du vélo grâce à la réalisation d'itinéraires cyclables continus et sécurisés dans le cadre du plan vélo départemental, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique par la mobilité active.

Le Département demeurera également un partenaire majeur des grands projets structurants du territoire en faveur des transports collectifs, notamment à travers son

engagement dans le projet ferroviaire de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur.

Les Alpes-Maritimes abritent un patrimoine naturel exceptionnel, caractérisé par une biodiversité parmi les plus riches de France, mais également vulnérable aux pressions humaines et aux effets du changement climatique. L'année 2026 a rappelé cette fragilité : le Département a été placé en vigilance sécheresse dès le 1er juin, avec 81 % des nappes phréatiques sous les normales saisonnières et une hausse des consommations d'eau estivales par rapport à l'été 2025. Ces tensions se sont traduites par des restrictions d'usage de l'eau, mais aussi des pressions accrues sur les milieux naturels et un risque d'incendie élevé.

Face à ces enjeux, la collectivité poursuivra pleinement sa mobilisation en faveur de ses 20 parcs naturels départementaux, notamment à travers la pérennisation des actions engagées en 2025 pour la préservation des zones humides et la maîtrise foncière. Le service FORCE 06 poursuivra, quant à lui, ses actions essentielles de défense de la forêt contre les incendies. Dans ce contexte, la sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux reste un objectif majeur, auquel le Département répondra notamment à travers l'offre d'animations du Pacte citoyen pour la nature Lucia et du DOME de Valberg.

L'agriculture maralpine est confrontée à des défis croissants liés au changement climatique, à la pression foncière et au renouvellement des générations. Les vagues de chaleur et la sécheresse précoce observée en 2026 ont fortement affecté les exploitations agricoles, entraînant des tensions accrues sur les ressources en eau, les rendements et les conditions de production. Dans ce contexte, le développement d'une agriculture locale, résiliente et respectueuse de l'environnement apparaît comme un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire du territoire et la préservation de ses ressources naturelles.

A travers son projet alimentaire territorial PAT 06, la collectivité poursuivra son soutien aux filières de proximité, aux pratiques agricoles durables et aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.

L'année 2027 verra également le déploiement du programme AGRIADAPT06, piloté par le Département et la Chambre d'agriculture, pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles face au changement climatique.

Parallèlement, le kit alimentation durable continuera d'être mobilisé comme outil de sensibilisation des collégiens aux enjeux liés à l'alimentation, à l'agriculture et à la transition écologique.

Le Département s'attachera enfin à faire preuve d'exemplarité à travers les actions conduites pour réduire l'empreinte environnementale de son patrimoine et de son fonctionnement, avec notamment des actions en faveur d'un numérique responsable ou du verdissement de sa flotte de véhicules.

Il veillera à accompagner les acteurs du territoire dans leur transition écologique, à travers la commande publique et les aides aux collectivités, mais aussi en mobilisant de nouveaux leviers comme la valorisation d'espaces naturels au bénéfice de personnes vulnérables.

b. La politique SMART Deal

En 2027, le SMART Deal acte II entre dans sa 3ème année. Dans toutes ses politiques et en synergie avec le GREEN Deal, le Département poursuit avec volontarisme des actions fortes en faveur de la transformation numérique du territoire et de l'administration grâce aux opportunités du numérique et de l'intelligence artificielle,

tout en accompagnant les Maralpins face à ces évolutions. L'objectif est de libérer le potentiel du numérique pour bâtir ensemble un avenir durable et inclusif.

Premier objectif : construire un socle numérique fiable, robuste et souverain, face aux risques cyber accrus, au développement des usages de l'intelligence artificielle et aux enjeux environnementaux associés, notamment avec le remplacement de la solution de supervision et de détection des incidents de cybersécurité, la modernisation des environnements de travail (migration Windows 11 et softphonie) et l'installation d'un datacenter modulaire au CADAM, 2ème salle blanche permettant de conforter la résilience des systèmes numériques du Département.

Deuxième objectif : poursuivre la transformation de l'administration, notamment grâce au programme SMART IA (accompagnement des agents à l'usage de l'IA – avec focus pour les managers en 2027 – et 3 niveaux d'offre avec les outils en libre-service, les assistants bureautiques et les projets métiers sur mesure) et au programme SMART Data (gouvernance des données, plateforme data structurée et évolutive, pilotage par la valeur).

Comme les échanges par courrier avec les usagers restent importants, avec 10 000 courriers reçus par mois en moyenne, le Département investit dans le développement et la certification de sa chaîne de numérisation, qui permet le traitement dématérialisé des courriers dans les services, avec une meilleure traçabilité et une plus grande réactivité. Des fonctionnalités de détection de fraudes documentaires y seront notamment intégrées. De nouveaux périmètres seront ajoutés, en plus des courriers liés au RSA et à la MDA, déjà 100% numérisés.

En vue de simplifier l'expérience des services publics pour les Maralpins – le troisième objectif majeur de la feuille de route 2025-2028 – les outils de gestion de la relation usagers se développent et sont déployés dans les accueils de proximité, les accueils téléphoniques et sur les canaux digitaux institutionnels. Le site de téléservices MesDémarches06 sera notamment modernisé pour améliorer l'expérience et le parcours des utilisateurs.

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la fracture numérique, le Département poursuivra et renforcera l'accompagnement administratif et numérique dans les Maisons des Alpes-Maritimes, l'accompagnement vers l'autonomie numérique du quotidien par les ateliers et les rendez-vous individuels dispensés par les conseillers numériques, dont les contrats sont renouvelés en 2027 malgré l'arrêt du dispositif national, ou encore par les actions de sensibilisation menées par la Maison de l'intelligence artificielle, les IA dates, le forum numérique en commun[s]. Plus de 165 000 Maralpins ont ainsi pu être guidés sur les usages de l'IA, des smartphones, la cybersécurité, ou encore les bonnes pratiques du numérique responsable (à septembre 2026).

Pour faciliter l'accessibilité téléphonique des collèges, la migration vers la téléphonie ToIP s'intensifie en 2027. Projet d'ampleur qui permet aussi le recyclage des téléphones des agents du CADAM, devenus inutiles grâce à la softphonie. Le Département allie ainsi sa politique SMART Deal à celle du GREEN Deal. Comme c'est le cas avec le projet de détection automatique des feux de forêt, initié en 2026 et qui entrera en pleine exploitation en 2027 avec la densification du réseau de caméras sur le territoire et le perfectionnement de l'apprentissage de l'intelligence artificielle en soutien à l'action humaine.

La refonte du Centre d'information et de gestion du trafic (CIGT) et la mise en exploitation du Centre départemental de vidéoprotection, espace de supervision mutualisé augmenté par l'IA, pour les communes maralpines adhérentes au syndicat, s'ajoutent à la liste des projets majeurs menés par le Département pour la protection des citoyens et du territoire, quatrième objectif du SMART Deal acte II.

Même objectif, sur le champ de l'autonomie, avec la réinternalisation de la gestion des appels Allo MDA sur un centre d'appels dédié, où les conseillers autonomie du Département pourront apporter une réponse individualisée de qualité dès le premier appel et assurer un meilleur suivi des demandes ; et avec le déploiement de solutions numériques innovantes dans les EHPAD lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Accélérer l'innovation SMART Deal et l'usage de l'IA dans les EHPAD », lancé par le Département en juin 2026.

Enfin, avec comme objectif de continuer à faire des Alpes-Maritimes un territoire inspirant et attractif, le Département poursuivra son soutien aux grands événements du numérique qu'il a initiés avec ses partenaires comme le World AI Cannes Festival, le World AI Film Festival et le World Quantum Cannes Festival.

La Micro-Folie départementale, le Campus connecté de Puget-Théniers ou encore la médiathèque départementale développent leurs activités et donnent – chacun avec ses spécificités – les moyens aux Maralpins de découvrir et d'utiliser le numérique comme levier d'émancipation et d'épanouissement personnel.

Le jumeau numérique départemental, lancé à l'automne 2026, sera développé en 2027 avec notamment la création d'une maquette 3D du bassin versant de la Siagne et une collaboration avec le SMIAGE pour l'intégration des données de crues et le développement d'un outil d'aide à la décision fondé sur les données en temps réel.

2. Les orientations de politiques publiques

La proposition budgétaire pour 2027 confirme la maîtrise des dépenses départementales, dont la progression demeure très inférieure à l'inflation prévisionnelle. Elles s'établiraient à 1 084 M€ (hors dette, Métropole et prélèvements de l'Etat), contre 1 077 M€ au BP 2026, soit une hausse limitée à 7,5 M€. Cette évolution reste nettement en deçà de l'inflation attendue en 2027, estimée à 1,8 %, traduisant ainsi les efforts continus de rationalisation et de gestion rigoureuse engagés par le Département.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement seront fixées à 230 M€, soit le même niveau qu'au BP 2025.

a. Politiques Aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

En moyenne, plus de 24 000 personnes âgées, dont 14 000 à domicile et 10 000 en établissements, sont accompagnées par les services de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) dans le cadre de l'aide aux personnes âgées (APA).

Par ailleurs, plus de 110 000 habitants des Alpes-Maritimes, soit environ 10 % de la population, sont reconnus en situation de handicap et bénéficient d'une mesure prise sur la base d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Parmi eux, plus de 5 680 sont bénéficiaires de la prestation de

compensation du handicap (PCH) et accompagnés chaque mois dans le cadre de l'aide humaine.

En 2026, les actions inscrites dans le schéma départemental de l'autonomie, adopté en décembre 2021 pour une durée de cinq ans, ont été poursuivies et, pour certaines, finalisées. Parmi les réalisations majeures figure la poursuite **du déploiement de la MDA**, qui compte ainsi en 2026, outre son accueil central, treize antennes réparties sur l'ensemble du territoire départemental - deux étant co-portées avec les CCAS d'Antibes et de Cannes - et des relais MDA portés par des tiers - France Services, CCAS, EHPAD -. Trois Maisons du Département France services, huit CCAS et une UFCV – France services ont ainsi été retenus.

Cette offre de services, au plus près des personnes âgées et des personnes en situation de handicap des Alpes- Maritimes, vient s'intégrer dans la démarche du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) généralisée sur le plan national à compter du 1er janvier 2025.

La participation du Département des Alpes-Maritimes à la préfiguration du cahier des charges du SPDA a permis de définir les objectifs et les conditions d'un travail collaboratif entre tous les acteurs du secteur de l'autonomie afin d'apporter aux usagers une réponse structurelle, coordonnée et ajustée à leurs besoins. Dans ce contexte, la Commission territoriale de l'autonomie a été installée en 2026, permettant de consacrer l'année 2027 à la mise en œuvre concrète de cette coopération territoriale au travers notamment de l'amélioration de l'accès aux informations des diverses institutions concernées, de la création d'outils d'interconnaissances ou encore d'une participation ajustée des bénéficiaires avec l'animation du Comité d'usagers.

Par ailleurs, l'année 2027 marquera l'entrée en vigueur du nouveau schéma départemental de l'autonomie pour la période 2027-2031. Elaboré en concertation avec les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs du territoire ainsi qu'avec les représentants des usagers, ce schéma constituera la nouvelle feuille de route de la politique départementale en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Ce nouveau cadre stratégique s'articulera autour d'une ambition commune, « Faire société ensemble », déclinée selon trois axes complémentaires : la prévention, l'accès aux droits et l'orientation ainsi que le parcours de vie.

Sa mise en œuvre permettra notamment de structurer une politique territoriale de prévention et de repérage précoce des fragilités, de renforcer la lutte contre l'isolement, de conforter l'ancrage territorial de la MDA et d'améliorer la coordination des partenaires dans le cadre du SPDA. Elle devra également favoriser des parcours plus simples, plus fluides et mieux sécurisés, poursuivre l'adaptation de l'offre médico-sociale, consolider le virage domiciliaire, développer les réponses aux vulnérabilités particulières et renforcer le soutien aux aidants ainsi que l'autodétermination des personnes accompagnées.

À compter de 2027, la programmation budgétaire départementale accompagnera ainsi la déclinaison progressive de cette feuille de route, selon les priorités et le calendrier opérationnel qui seront arrêtés lors de l'adoption du schéma par l'Assemblée départementale.

En 2027, le Plan pluriannuel des EHPAD 2022/2028 poursuivra sa mise en œuvre avec

notamment l'avancée du projet restructurant sur l'EHPAD départemental "Fondation Jules Gastaldy" à Gorbio, le démarrage des travaux de l'EHPAD du "Pôle santé Vallauris", la poursuite des opérations de rénovation et d'extension de l'EHPAD "Les Bougainvillées" à Cannes, ainsi que l'achèvement des projets de restructuration et d'extension de l'EHPAD "Pauliani" à Nice.

Concernant le maintien à domicile, le Département en 2027 poursuivra la contractualisation des services à domicile (SAD) dans le cadre de la dotation complémentaire qualité permettant d'étayer l'intervention des SAD vers les publics présentant des besoins spécifiques (GIR 1 et 2 pour les personnes âgées et PCH> 90 heures pour les personnes en situation de handicap), vers les territoires difficilement accessibles des haut et moyen pays ainsi que des prises en charge en amplitude horaire élargie (soirs, dimanches et jours fériés) afin d'assurer aux Maralpins un accompagnement à domicile adapté.

Parallèlement, la réforme des SAD avec la mise en place du nouveau cahier de charges des SAD et le regroupement des SSIAD avec des SAD, sont suivis conjointement avec l'ARS pour un déploiement qui se poursuivra en 2027.

Enfin, sur le versant domiciliaire, le Département continuera en 2027 le pilotage de sa politique en faveur de l'habitat inclusif avec 36 projets dans la programmation 2027, ouvrant la perspective de proposer un logement en habitat inclusif à 444 personnes bénéficiaires de l'aide à la vie partagée d'ici 2033.

En 2027, le Département poursuivra sa politique de contrôle des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap. Initiée en 2022, cette démarche a permis de procéder à plus de 280 contrôles auprès de plus de 240 structures parmi lesquelles la totalité des EHPAD.

b. Politique Enfance et famille

En 2027, le Département poursuivra une politique ambitieuse et innovante de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité, en consolidant les dispositifs existants et en développant des réponses adaptées aux besoins des enfants et des familles.

La contractualisation intervenue avec l'État pour 2025-2027 soutient cette ambition en renforçant la prévention, la protection et l'accompagnement des enfants et des familles.

- La protection maternelle et infantile

En 2027, le Département consolidera ses actions de prévention précoce et d'accompagnement des familles, notamment autour des mille premiers jours, du suivi pré et postnatal, de la santé de l'enfant et de la santé sexuelle.

La modernisation de la PMI visera à garantir une offre de prévention plus lisible, accessible et efficiente.

Cette évolution reposera sur des centres de PMI de proximité, des interventions diversifiées et une meilleure coordination des acteurs, afin de fluidifier les parcours et de mieux accompagner les situations de vulnérabilité.

Le suivi de la santé des enfants confiés sera renforcé par le Parcours coordonné renforcé (PCR), une meilleure coordination des soins et la création de pôles santé dédiés.

Les ressources humaines, les implantations et les outils numériques seront progressivement adaptés, dans une logique de réduction des inégalités de santé et

d’optimisation des financements.

- La protection de l’enfance

En 2027, le Département poursuivra la diversification de l’offre de protection de l’enfance, notamment par la transformation du placement éducatif à domicile en action éducative en milieu ouvert (AEMO) graduée et le déploiement des accueils de jour.

Une nouvelle pouponnière de 18 places sera créée pour répondre aux besoins croissants de protection et de placement de nouveaux nés.

Le Département renforcera les dispositifs favorisant le maintien ou le retour de l'enfant dans son environnement familial lorsqu'il est possible de le sécuriser, notamment à travers l'accompagnement au retour à domicile, l'accueil durable et bénévole, le soutien aux tiers de confiance, le parrainage ainsi que l'évolution du dispositif des rencontres en présence d'un tiers.

L'accompagnement à l'autonomie des jeunes confiés demeurera une priorité, en mobilisant la Commission départementale pour l'accès à l'autonomie des jeunes de l'aide sociale à l’enfance (ASE) et l'ensemble des acteurs du secteur. Cette démarche s'inscrira dans la continuité de la diversification de l'offre d'accueil engagée avec la création de dispositifs spécialisés et adaptés à des besoins spécifiques, ainsi que dans le cadre des travaux de la commission dédiée aux situations complexes.

Un référentiel « enfants confiés » et un guide de l’accueil en établissement seront finalisés afin d’harmoniser les pratiques et de sécuriser les parcours.

Par ailleurs, de nouvelles réponses seront développées pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés, à travers la relance d'un dispositif de séjours de remobilisation, la poursuite du déploiement du mentorat, l'expérimentation de séjours de rupture à destination de jeunes femmes victimes d'exploitation sexuelle.

Enfin, le Conseil départemental des jeunes poursuivra ses travaux permettant la prise en compte de la parole des enfants confiés.

- Les assistants familiaux

En 2027, le Département poursuivra sa politique d’attractivité et de valorisation du métier d’assistant familial afin de soutenir le recrutement et la fidélisation de la profession.

À la suite du baromètre social réalisé en 2026 auprès des assistants familiaux, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour renforcer l’attractivité du métier, améliorer l’accompagnement des professionnels et conforter leur sentiment d’appartenance. Cette dynamique s’est notamment traduite par la création de groupes de travail territoriaux, l’organisation de réunions publiques de promotion du métier et le développement de partenariats destinés à favoriser les reconversions professionnelles vers cette activité.

En 2027, ces actions seront complétées par le déploiement d’équipements numériques, des procédures administratives simplifiées, des mesures de prévention de l’usure professionnelle et une meilleure reconnaissance de l’engagement des assistants familiaux.

- Les mineurs non accompagnés

En 2026, le Département a constaté une diminution significative des entrées dans le dispositif de mise à l'abri ainsi qu'une baisse des orientations prononcées par la cellule nationale. Cette évolution se traduit par une réduction du nombre de mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Si cette tendance se confirme en 2027, les capacités de mise à l'abri pourront être ajustées, tandis que l'accompagnement des jeunes majeurs restera soutenu conformément aux dispositions légales.

Dans ce cadre, le Département poursuivra ses efforts en faveur de la sécurisation des parcours vers l'autonomie et ajustera les capacités d'accueil et d'accompagnement.

c. Politique RSA

La dégradation du contexte économique depuis le dernier trimestre 2025 a généré un fort afflux de demandes de RSA et parallèlement a freiné le retour à l'emploi des allocataires du RSA. La situation s'est stabilisée depuis le mois d'avril 2026 du fait notamment du renforcement du plan insertion avec un soutien renforcé à la médiation emploi.

Toutefois, la dégradation continue du marché de l'emploi fait craindre un nouveau pic d'entrées dans le dispositif RSA, les conditions d'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi s'étant durcies à la suite des dernières réformes. À noter que le contexte national est plus dégradé que dans les Alpes-Maritimes et fait apparaitre en projection CAF 1 milliard d'euros de dépenses supplémentaires de RSA en 2026 par rapport à 2025. Ainsi malgré un contexte économique défavorable, la politique insertion du Département des Alpes-Maritimes permet un accompagnement à l'emploi adapté aux situations qui atteint ses objectifs pour 52 % des allocataires chaque année, selon les statistiques du DROS (Drosomètre n°63).

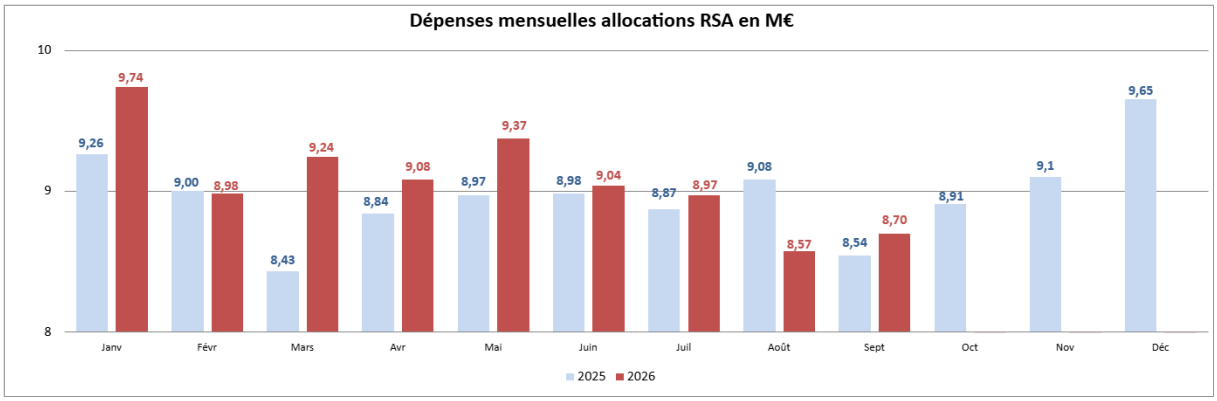

Ces résultats sont les conséquences d'une politique ambitieuse et énergique, qui combine :

- la volonté de maintenir un niveau élevé d'opportunités d'emploi malgré le contexte économique. Le renforcement des opportunités d'accès à l'emploi repose sur la mise en relation directe entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, notamment à travers le déploiement d'actions d'intermédiation à l'emploi. Ce dispositif permet de proposer plusieurs milliers d'offres d'emploi diversifiées aux bénéficiaires du RSA. Il s'accompagne également d'outils destinés à lever les freins périphériques au retour à l'emploi, afin de favoriser des parcours d'insertion durables ;

- des outils numériques au service des professionnels de l'accompagnement pour favoriser la mise en œuvre de ces parcours sur mesure. Plusieurs outils numériques ont enrichi les pratiques professionnelles qui les ont modelées. Ainsi, 2027 verra le plein déploiement de l'outil CERSEI analysant la qualité des parcours proposés, Pinocchio 06 permettant de détecter les anomalies sur les situations des travailleurs indépendants ou encore la téléprocédure qui assurera la sécurisation des parcours et des déclarations à l'entrée dans le dispositif. Pour un pilotage fin et adapté au contexte mouvant, un outil mesurant mensuellement les résultats des accompagnements proposés par référent et par action sera déployé. Cet outil pourra être partagé à l'ensemble des professionnels du Département travaillant à l'insertion des allocataires afin que chacun puisse s'approprier ces éléments. Ces données viendront enrichir le diagnostic global RSA 2027 façonnant le plan départemental insertion 2028-2033 ;
- le renforcement de l'accompagnement à l'emploi se traduisant notamment par :
    - le maintien d'une crèche familiale départementale, comptant 25 places chez des assistantes maternelles, afin de favoriser le retour à l'emploi du ou des parents en sus de l'utilisation des places en crèches AVIP (90 sur le Département). Cet outil sera enrichi de places en toutes petites sections mises à disposition par les écoles maternelles ;
    - la poursuite de mise à disposition de 37 véhicules avec et sans permis ainsi que le déploiement d'aides aux transports en commun ;
    - le renforcement de la SAD mobilité dans la Communauté de communes Alpes d'Azur, avec un conseiller en évolution professionnelle chargé d'accompagner les salariés à temps partiel vers une augmentation de leur activité. Financée par le Pacte local de l'État, cette action sera complétée par une auto-école sociale permettant le passage de 15 permis au bénéfice des jeunes et des personnels des SAD du territoire ;
    - l'organisation de 5 journées de l'emploi qui permettent à plus de 2 000 personnes d'accéder à l'ensemble des offres d'emploi négociées par les partenaires de l'insertion. 50 % des personnes participant à ces journées déclarent retrouver un emploi dans les 4 mois suivant leur participation ;
    - une attention renforcée auprès des publics vulnérables atteints de troubles psychologiques avec le recrutement d'un "Job Coach", travaillant aussi avec l'employeur pour favoriser l'emploi et sa durabilité.

En outre, les actions de médiation seront maintenues, telles :

- « Flash emploi », qui propose un accompagnement intensif aux nouveaux entrants et bénéficie à 4 000 allocataires chaque année ;
- la médiation à l'emploi qui capte plus de 3 000 offres d'emplois et les propose aux bénéficiaires du RSA ;
- le dispositif « Contact » qui propose un accompagnement « intégral ». En 2027, plus de 11 000 personnes seront accompagnées dans ce cadre.

Comparativement aux Départements présentant un profil économique similaire, le

Département des Alpes-Maritimes se distingue par le niveau le plus faible de dépenses au titre de l'allocation RSA et figure parmi les trois Départements enregistrant la plus faible progression de celle-ci entre 2025 et les projections pour 2026.

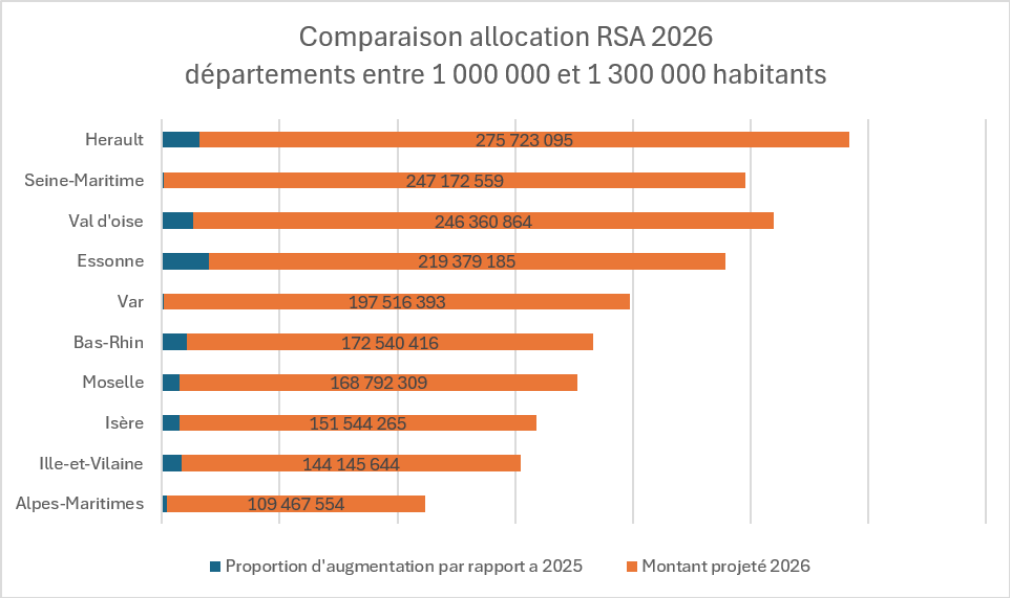

Parmi les Départements comptant entre 1 000 000 et 1 300 000 habitants, dans un contexte économique dégradé, le Département des Alpes-Maritimes démontre sa maîtrise de la dépense d'allocation par un dispositif d'insertion efficace et cohérent.

Enfin, en 2027 le dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude sera renforcé avec trois actions majeures :

- la mise en place d'une téléprocédure permettant de vérifier le juste droit avant l'entrée dans un parcours d'accompagnement RSA ;
- le contrôle à l'ouverture du RSA, qui porte notamment sur les conditions d'éligibilité des travailleurs indépendants et des étrangers ressortissants européens ;
- la suspension du RSA pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion.

La poursuite de ces actions, soutenue par un plan départemental d'insertion ambitieux, permet d'accompagner efficacement un nombre significatif de bénéficiaires vers l'emploi.

Bien que le nombre d'entrées dans le dispositif RSA chaque année reste élevé, 60 % des personnes sortant du dispositif le font de façon durable et positive (reprise d'emploi, entrée en formation rémunérée...).

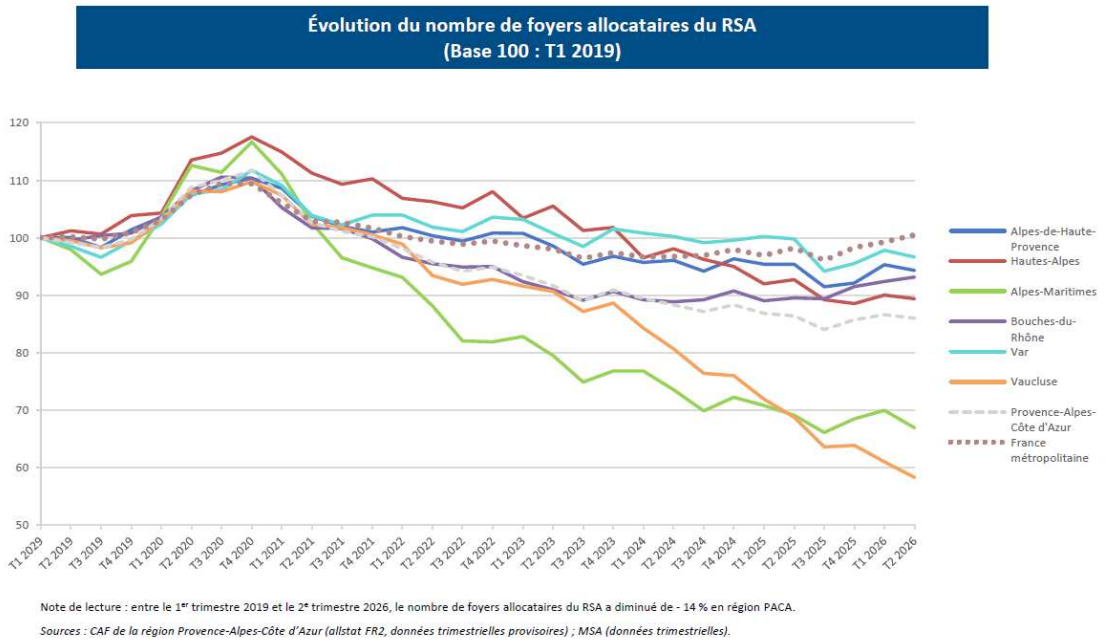

Etude Dros T2 2026 – Dros'omètre n°63

d. Politique Fonds de solidarité pour le logement

Les crédits FSL devraient être maintenus en 2027 et abondés de crédits du contrat local des solidarités (50 000 €) afin de mener une action spécifique pour les personnes atteintes du Syndrome de Diogène. Ces personnes nécessitant un accompagnement croisé entre travail social et psychologique ont un risque élevé d'expulsion du fait de leur problématique. L'objectif de cet accompagnement est de maintenir ces personnes dans leur logement de façon pérenne.

e. Politique Santé

Le Département des Alpes-Maritimes affirme son engagement en matière de santé publique à travers une politique de prévention structurée autour de plusieurs axes :

- lutte contre les déserts médicaux ;
- soutien aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches via l'Institut Mozart ;
- prévention avec le développement d'actions ciblées et l'accompagnement de la population sur la vaccination, sur la prévention des comportements à risque (addictions) et sur le champ de la santé sexuelle via le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) ;
- appui à la recherche et à l'innovation locale, notamment par des appels à projets santé ;
- déploiement du Plan « Santé dans toutes les politiques » permettant d'impulser des actions de santé au sein de tous les services de la collectivité et d'une contractualisation avec l'ARS, la Préfecture et la CPAM avec la signature d'un contrat local de santé départemental.

En 2027, le Département poursuivra sa politique d'accès aux soins en facilitant l'installation durable des professionnels de santé. Le guichet unique « Réseau Santé 06 », développé avec ses partenaires, simplifiera leurs démarches grâce à un guide pratique, une plateforme numérique et des actions d'accueil sur le terrain.

Le Centre départemental de santé (CDS) de Puget-Théniers restera un outil majeur pour

rapprocher les soins des habitants du haut pays, grâce à la médecine générale, à la prévention, à la télémédecine et aux permanences itinérantes. L'offre sera renforcée par un suivi psychologique de proximité, en lien avec « Mon soutien psy ». Le retour d'expérience du Centre permettra également d'étudier la faisabilité d'une implantation sur le secteur du Plan-du-Var et de mieux coordonner les services itinérants avec les acteurs locaux.

Dans le cadre de la lutte contre le cancer, le Département consolidera l'activité de l'Institut Mozart, coporté avec le Centre Antoine Lacassagne. De nouveaux parcours d'accompagnement seront développés, tout en optimisant les soins oncologiques de support et en pérennisant leur gratuité grâce à la diversification des financements. Une démarche de mécénat et de collecte de dons sera engagée auprès des particuliers et des entreprises.

Le dispositif « L'Institut Mozart au cœur des territoires » visera à rapprocher les soins des habitants, en renforçant les partenariats et la mutualisation des moyens. L'implantation d'un nouvel Institut dans l'Ouest du département sera étudiée. En complément, des actions de prévention des cancers seront déployées auprès des entreprises et des usagers des Maisons du Département France Services, afin de favoriser le dépistage et de réduire les inégalités d'accès à la prévention.

Le Département poursuivra également les campagnes de vaccination contre les papillomavirus HPV et les méningites A, C, W et Y auprès des élèves de 5e. Les programmes Unplugged, SoftPeers et Pairs Aidants seront déployés dans les collèges et lycées pour prévenir les addictions et renforcer le bien-être des jeunes.

La collectivité structurera par ailleurs une offre de vaccination publique de proximité, avec un centre à Antibes, des antennes à Grasse, Menton et Vence, ainsi qu'une unité mobile destinée au haut pays. Soutenu par l'ARS, ce dispositif visera à réduire les inégalités territoriales d'accès à la vaccination.

Le CeGIDD 06, habilité jusqu'en 2029 et assurant 14 000 consultations annuelles, verra son organisation optimisée afin de maîtriser les coûts tout en maintenant une offre accessible à Nice, Antibes et Menton.

Enfin, le 17ème appel à projets santé 2026-2027 soutiendra des initiatives innovantes en faveur de l'égalité d'accès aux soins et de la qualité de vie dans les Alpes-Maritimes, avec de premiers versements en 2027.

À travers ces engagements, le Département réaffirme sa priorité : garantir à chaque Maralpin un accès plus simple et plus équitable à la santé sur l'ensemble du territoire.

f. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Le Département maintiendra un niveau de financement du SDIS 06 élevé, avec une contribution à hauteur de 89,6 M€ en fonctionnement afin de doter les sapeurs-pompiers des moyens financiers adaptés aux particularités et aux besoins de notre territoire.

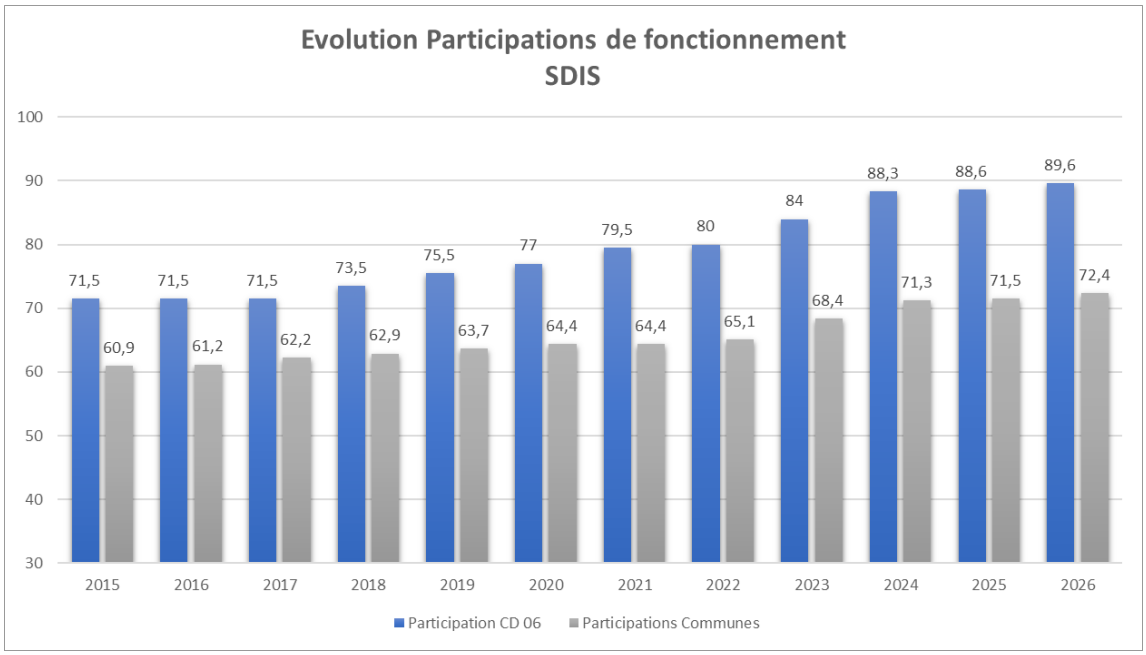

g. Politique Tourisme

Le Département poursuit son soutien à l'association Côte d'Azur France tourisme, acteur central de la promotion du territoire et de la marque Côte d'Azur France. Son intervention couvre un large champ : valorisation de la destination, mise en réseau des acteurs, animation de l'observatoire du tourisme, développement de labels, renforcement de l'attractivité du haut et du moyen pays et développement touristique global du territoire.

Son action s'inscrit dans une démarche de développement de tourisme durable, avec une offre plus innovante et plus identitaire, valorisant les patrimoines naturel et culturel. Elle met également en avant la diversité du territoire, la complémentarité mer et montagne et le développement des intersaisons autour de la culture, de la nature et du sport.

En complément de ce partenariat, le Conseil départemental poursuivra son engagement en faveur de l'attractivité touristique du territoire par l'attribution de subventions :

- aux propriétaires privés et associations pour la création ou la rénovation d'hébergements touristiques et de jardins ;
- aux associations touristiques pour leur fonctionnement.

Enfin pour 2027, le Département organisera la 8ème édition du festival Astro Valberg, événement grand public qui met à l'honneur le ciel étoilé de notre territoire.

h. Politique Culturelle

➢ **L'action culturelle territoriale**

Le Département des Alpes-Maritimes réaffirme son engagement en faveur de la culture en accompagnant chaque année près de 480 structures dans les domaines du spectacle vivant, du patrimoine, de la création et de l'éducation artistique. Il soutient également le Conservatoire des Alpes-Maritimes, qui regroupe 49 communes et accueille plus de 1 500 élèves, avec le développement de la danse et l'ouverture des enseignements de théâtre. Enfin, il poursuit sa politique en faveur du cinéma, de l'image et des nouvelles formes de création numérique, notamment à travers le World AI Film Festival.

➢ **Le patrimoine culturel**

En 2027, le Département poursuivra la restauration et la valorisation du patrimoine

maralpin, notamment fortifié, architectural, mobilier, religieux et rural. Le partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sera renforcé, tandis que le projet européen MEMORIA 2027-2029 contribuera à la reconnaissance du patrimoine rural remarquable. La sensibilisation des collégiens sera également développée grâce à la semaine du patrimoine et au dispositif « Adopte ton patrimoine ».

- **La Grotte du Lazaret**

La valorisation scientifique et éducative de la grotte du Lazaret se poursuivra en 2027-2029 à travers des recherches menées avec les universités de Nice et de Tarragone sur les environnements et les climats préhistoriques. Le dixième anniversaire de son ouverture au public donnera lieu à une programmation enrichie, accompagnée de travaux de renouvellement de la salle d'exposition permanente et de nouvelles actions pédagogiques.

- **Le Musée des Merveilles**

Le musée départemental des Merveilles à Tende poursuivra ses missions de valorisation des gravures rupestres du mont Bego et de l'histoire de la haute vallée de la Roya. De décembre 2026 à octobre 2027, l'exposition « Frontière (É)mouvante » retracera le transfert de souveraineté de plusieurs communes à la France en 1947, à travers archives, photographies et témoignages.

Une version itinérante de l'exposition « Sorcier & Friends » sera également créée pour promouvoir le site archéologique auprès des musées européens. Un ouvrage grand public consacré aux gravures rupestres sera publié en 2027, année qui verra aussi la création d'un comité scientifique chargé d'accompagner les projets de recherche du musée.

- **Le Musée des arts asiatiques**

En 2027, le musée départemental des Arts asiatiques proposera une programmation consacrée à la diversité des arts asiatiques. Du 6 mars au 29 août, l'exposition « Avatars. Incarnations divines dans l'art indien » réunira des œuvres issues de grandes institutions nationales, en s'adressant notamment au jeune public. Elle sera accompagnée d'une présentation de l'artiste contemporaine indienne Rithika Merchant.

Le musée accueillera également un second volet consacré au manga *Le Voleur d'estampes* de Camille Moulin-Dupré, puis une exposition de trente bronzes antiques provenant du musée de la Province de Shanxi, en Chine.

- **L'Espace culturel Lympia**

En 2027, l'Espace culturel Lympia présentera deux expositions majeures. Du 15 avril au 26 septembre, l'œuvre de l'artiste marocain Mahi Binebine, qui explore notamment la mémoire, l'exil et la condition humaine, sera mise à l'honneur. Du 23 octobre 2027 au 16 janvier 2028, une exposition consacrée à Joaquin Ferrer, artiste français d'origine cubaine ayant vécu et travaillé à Nice, présentera son univers abstrait.

- **La Micro-Folie départementale**

Depuis son ouverture en 2021, la Micro-Folie départementale favorise l'accès gratuit à la culture grâce au numérique, à la réalité virtuelle, aux expositions, aux ateliers et aux dispositifs immersifs. Elle accueille notamment les scolaires, les publics éloignés de la culture, les personnes en situation de handicap et les seniors, en s'appuyant sur un réseau de partenaires culturels, éducatifs et sociaux.

En 2027, deux nouvelles expositions exploreront les arts numériques et les liens entre histoire de l'art et pratiques contemporaines, notamment le manga, le jeu vidéo et la bande dessinée. La Micro-Folie poursuivra également la numérisation du patrimoine maralpin grâce à des modèles 3D, des expériences immersives et des dispositifs

holographiques, afin d'en renforcer la diffusion auprès d'un public élargi.

- **La Médiathèque départementale**

Dans le cadre de la deuxième année du Schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDLP) 2026-2029, la Médiathèque départementale poursuivra en 2027 son action en faveur de l'accès de tous à la lecture et à la culture.

Ses priorités porteront sur l'accompagnement des collectivités, le renforcement du rôle culturel des médiathèques et l'accès des publics éloignés à la lecture. Plusieurs actions seront consolidées : développement de l'autoformation, rencontres artistiques, ressources d'animation, accompagnement aux usages numériques et à l'intelligence artificielle responsable.

Les orientations budgétaires 2027 privilégieront la formation, la médiation culturelle et les ressources numériques, tout en réorientant les investissements vers les projets directement liés au SDDLP.

- **Les Archives départementales**

Compétence obligatoire du Département, le service des Archives assume cinq missions réglementaires inscrites dans le Code du patrimoine : collecte, conservation, tri-classement-inventaire, mise à disposition des usagers et valorisation.

En 2027, les Archives départementales accéléreront leur politique de conditionnement neutre des archives définitives collectées et classées. Les versements prévisionnels s'élèvent à 700 mètres linéaires en 2026, contre 473 mètres linéaires en 2025, incluant notamment les fonds de deux architectes majeurs du département, Léopold Vitorge et Olivier Tampon-Lajarriette. La fréquentation des fonds demeure soutenue, avec 7 600 boîtes d'archives consultées par les chercheurs en 2025.

S'agissant de l'archivage électronique, les chantiers déclinés dans la trajectoire seront poursuivis :

- le service de l'assemblée (dossiers de séance) ;
- la direction de l'attractivité territoriale (dossiers de subventions européennes) ;
- la direction des ressources humaines (dossier individuel des agents).

La France célèbre, depuis septembre 2026 et tout au long de l'année 2027, le bicentenaire de la création de la photographie. La valorisation de cet anniversaire s'articulera principalement autour d'expositions photographiques labellisées par le ministère de la Culture : le 80e anniversaire du Festival international du film de Cannes, *Les Alpes-Maritimes, terre de tournage* - exposition itinérante - et une exposition consacrée aux origines de la photographie dans les Alpes-Maritimes, accompagnée d'un catalogue richement illustré.

Enfin, un crédit sanctuarisé sera consacré aux chantiers de numérisation externalisés de documents très attendus des chercheurs (répertoires des juridictions, tables des successions et absences, presse ancienne, fonds de la préfecture 1940-1944, registres d'écrou), afin de compenser les pertes de fichiers consécutives à la cyberattaque du 10 novembre 2022. Ces opérations ont pour objectif d'enrichir l'offre en ligne des Archives départementales, dont la fréquentation demeure soutenue depuis l'ouverture du portail www.archives06.fr en 2023 (2025 : 136 000 visiteurs uniques ; 9,7 millions de pages lues).

i. Politique Education

En matière d'actions éducatives, le Département poursuit un plan d'investissement ambitieux organisé autour des trois axes suivants :

- adapter les implantations des collèges à l'évolution de la population ;
- décliner le GREEN Deal pour rendre plus agréable le cadre des études et la qualité de vie ;
- s'inscrire dans le SMART Deal.

Les objectifs se déclinent au travers du programme pluriannuel d'investissement dont les opérations significatives par programme sont les suivantes :

➢ **Les constructions neuves**

- poursuite des travaux de construction d'un nouveau collège à Levens ;
- études pré-opérationnelles pour la construction d'un collège dans la vallée des Paillons ;
- études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège à Gattières sur la rive droite du fleuve Var.

➢ **Les réhabilitations**

- poursuite des travaux pour la requalification de l'entrée du collège Carnot à Grasse ;
- poursuite des travaux de modernisation de l'internat Salines à Roquebillière ;
- poursuite du programme de rénovation et de remise à niveau des différents collèges ;
- poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité avec la remise à niveau d'ascenseurs dans divers collèges ;
- poursuite de la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique (généralisation des éclairages de type LED, isolation et remplacement de menuiseries, remplacement de chaudières, développement des réseaux de chaleur, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation…) ;
- poursuite du programme de verdissement des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur dans les établissements dans le cadre du GREEN Deal.

➢ **Les gymnases**

- finalisation des études et démarrage des travaux pour la fermeture du plateau sportif couvert du collège Sydney Bechet à Cannes ;
- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le gymnase du collège Jean Giono à Nice ;
- lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le gymnase du collège Les Bréguières à Cagnes-sur-Mer ;
- poursuite des travaux pour la construction de la salle de sport au collège Carnot à Grasse ;

- engagement des études pour la reprise des façades du gymnase du collège Joseph Pagnol à Saint-Laurent-du Var ;
- poursuite des études pré-opérationnelles et procédure pour le choix du groupement de conception-réalisation pour la reconstruction du gymnase du collège Jean Médecin à Sospel ;
- poursuite des études de faisabilité pour la reprise de la couverture du gymnase et le confortement de la structure du collège Alphonse Daudet à Nice ;
- levée des dernières réserves de travaux pour le gymnase du collège Y Klein à la Colle-sur-Loup ;
- poursuite des travaux de rénovation et modernisation des gymnases et plateaux sportifs dans divers collèges.

➢ **La maintenance et l'entretien des collèges**

La maintenance/entretien des collèges comprend quatre axes d'intervention :

- la généralisation du badge multifonction et du contrôle périmétrique ;
- la conservation, l'adaptation et la modernisation des collèges.

Il s'agit de garantir en permanence des conditions de travail optimales tout en adaptant les collèges aux évolutions de l'enseignement et en les modernisant avec la rénovation des WC ;

- le maintien à niveau des collèges par rapport à l'évolution des exigences normatives et fonctionnelles.

Il s'agit de garantir strictement la conformité des bâtiments vis-à-vis des différentes règlementations applicables : sécurité-incendie, hygiène alimentaire (1/2 pension), légionellose et sécurité des travailleurs, contraintes sanitaires ;

- la mise aux normes des locaux pour les personnes handicapées

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale du collège, de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit. Les travaux obéissent à l'agenda programmé de mise en accessibilité.

➢ **La restauration scolaire**

Le Département fait de la restauration scolaire un levier majeur de santé publique, de transition écologique, d'égalité des chances et de développement de l'agriculture sur son territoire. L'ensemble des établissements est accompagné par la direction des collèges dans la mise en œuvre de la loi EGALIM, avec un objectif ambitieux de montée en qualité des denrées, un suivi structuré des achats et un appui opérationnel aux collèges.

Depuis 2019, un panel d'actions visibles de lutte contre le gaspillage alimentaire est mis en œuvre annuellement, notamment à travers le kit antigaspi (ateliers, concours, pesées), intégré au projet alimentaire territorial, a permis de diminuer de 39 % le gaspillage entre 2019 et 2025.

Fort de ces résultats, le Département souhaite accentuer pour 2027 cette stratégie vertueuse en mettant en place un accompagnement au plus près de l'acheteur de produits locaux et de saison, et notamment, en rassemblant au travers d'un concours culinaire unique, sur une journée, les chefs de cuisine des collèges dès le printemps 2027. Ce temps fort fédérateur avec les élèves favorisera une dynamique d'émulation entre les collèges.

- **La gestion budgétaire et administrative des collèges**

  - Les dotations initiales de fonctionnement (DIF) attribuées aux collèges

Soucieux d'apporter aux collèges des moyens adaptés à leurs besoins, le Département des Alpes-Maritimes a engagé, pour l'exercice 2027, une refonte ambitieuse des modalités de calcul de la DIF versée aux établissements publics. Cette démarche, élaborée avec l'appui du cabinet éducation & territoires, spécialisé dans le domaine éducatif, et en collaboration étroite avec les représentants des EPLE au travers d'un groupe de travail dédié, vise à garantir une allocation plus équitable des ressources, fondée sur des critères objectifs, transparents et évolutifs.

Ainsi, la nouvelle DIF tient davantage compte des dépenses réelles de fonctionnement et des caractéristiques propres à chaque collège. Son calcul distingue une part bâtimentaire, fondée sur des données objectives liées au patrimoine et aux charges de fonctionnement, et une part éducative destinée à accompagner les besoins pédagogiques et administratifs des établissements.

La nouvelle DIF est proposée au vote de cette Assemblée départementale pour être mise en œuvre dès 2027, le principe ayant déjà été acté au CDEN de juin 2025 après validation du groupe de travail dédié.

  - Investissement des établissements privés sous contrat d'association

Dans le cadre de sa politique, il est proposé le maintien des subventions d'investissement versées aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat et réglementées par les lois FALLOUX et ASTIER.

  - Gestion du remplacement des agents des collèges (TOS)

Le Département des Alpes-Maritimes a su, au travers de son « kit de remplacement » pour les missions techniques au sein des collèges, démontrer que cette politique permettait de garantir une continuité de service dans les établissements publics.

Aussi, le recours aux agents volants, à l'intérim et aux prestations de nettoyage, permettant d'assurer le remplacement ponctuel d'agents techniques absents, est pérennisé au budget 2027.

- **L'informatique, la téléphonie et le numérique des collèges**

  - Serveurs des collèges publics

En 2021, le Département avait déployé 72 serveurs dans les collèges afin d'assurer le fonctionnement des infrastructures numériques. Ces équipements seront en fin de support technique dès juillet 2027. Passée cette date, le constructeur ne garantit plus la fourniture des pièces détachées, les mises à jour matérielles ni les délais d'intervention en cas de panne.

Ainsi, le renouvellement de ces serveurs, estimé à 1,5 M€ TTC, devient indispensable afin de garantir la continuité du service public dans les établissements publics. Cette opération doit être menée sur une courte période et ne peut être lissée sur plusieurs exercices budgétaires.

  - Sécurisation des liens internet des collèges publics

Afin de garantir une continuité de service en cas de défaillance d'un des réseaux, il est proposé d'engager pour 2027, la première phase de sécurisation des accès Internet en déployant auprès de la moitié des établissements un second lien fibre FTTO (type

professionnel) tout en maintenant les accès FTTH existants (type grand public).

Cette opération sera renouvelée en 2028 afin de couvrir l'ensemble des établissements, permettant ainsi de renforcer significativement la résilience numérique des collèges face aux interruptions de connexion particulièrement impactantes pour leur fonctionnement quotidien et leurs enjeux de sécurité.

- Téléphonie dans les collèges publics

Depuis janvier 2026, la direction des collèges assure la gestion des systèmes téléphoniques des collèges, la maintenance et les nouvelles acquisitions. Dans ce cadre, il est prévu de remplacer les anciens autocoms téléphoniques par des systèmes de téléphonie sur IP, utilisant le réseau informatique des établissements. Pour 2027, une dizaine de systèmes sera remplacée pour un montant de 300 000 €. Pour rappel, 6 autocoms ont été modernisés en 2026.

- Le numérique éducatif

Le Département poursuit ses actions en faveur du numérique éducatif avec notamment, pour le matériel :

- le remplacement des ordinateurs devenus obsolètes (installés en 2019, soit 1 000 PC) ;
- le déploiement de tablettes pour les collégiens de 6ème dans les 7 collèges dits « cartables numériques » ;
- la poursuite du déploiement des ENI (écrans numériques interactifs). Cette année, une centaine d'ENI seront déployés dans des salles non encore équipées.

En matière d'actions pédagogiques, on note également :

- la poursuite de la mise à disposition d'un espace numérique de travail, Agora06 ;
- la reconduction du Challenge Robot IA en lien avec la DRANE ;
- la poursuite de la mise à disposition de la plateforme Pearltrees.

En complément, le Département poursuit l'expérimentation du carnet de correspondance dématérialisé dans 9 établissements volontaires.

j. Politique Sport et jeunesse

➢ **La poursuite des activités sportives et de bien-être**

Le Département poursuivra son soutien aux clubs et comités sportifs afin de favoriser l'accès au sport sur l'ensemble du territoire. Une expérimentation d'initiation au judo sera menée dans trois collèges, en partenariat avec l'Éducation nationale, pour transmettre aux élèves les valeurs de respect, de maîtrise de soi et de vivre-ensemble. Les activités sportives et de bien-être seront également reconduites dans cinq EHPAD départementaux pour préserver l'autonomie des résidents et améliorer leur qualité de vie.

➢ **Le dispositif handisport adapté 06**

Les activités handiski, handivoile et handiVTT continueront de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux sports de pleine nature. En 2027, la 20e édition de la tournée handivoile se déroulera dans 11 communes du littoral. Le Département renforcera également les partenariats, poursuivra la formation des encadrants et reconduira la Traversée de la Route du Sel.

➢ **Les plans ski, voile, natation et escalade dans le haut pays**

Les plans ski, voile, natation et escalade continueront de faciliter la pratique sportive des jeunes et de valoriser les richesses naturelles du territoire. En 2027, un parcours santé connecté sera créé dans le parc départemental de la Valmasque, avec des QR codes

donnant accès à des vidéos pédagogiques. Une journée « nature et patrimoine » pourrait également être organisée au parc naturel départemental de la Grande Corniche, associant découverte de l'environnement et valorisation du fort de la Revère.

➢ **Sensibiliser les jeunes à l'environnement et à la découverte du territoire**

- Les écoles de pleine nature

Les écoles de pleine nature poursuivront leurs actions d'éducation à l'environnement et de découverte du patrimoine. Pour l'année scolaire 2026-2027, 15 séjours d'intégration, 11 séjours de ski et 325 séjours de classes de découverte sont proposés. En 2027, plus de 1 870 enfants pourront participer aux colonies de vacances, à la montagne ou à l'école de la mer. Les séjours thématiques seront reconduits et de nouvelles propositions développées, notamment pour les adolescents.

- Préserver et faire connaître la biodiversité

Le Département poursuivra la sensibilisation des collégiens à la biodiversité méditerranéenne, notamment à travers l'étude du plancton et les enjeux de préservation du milieu marin. Les actions destinées au grand public seront également consolidées afin d'élargir les publics touchés et de renforcer la diffusion des messages de sensibilisation environnementale sur le territoire.

➢ **Transmettre le devoir de mémoire**

Les voyages de la mémoire seront reconduits vers Auschwitz-Birkenau, Majdanek-Sobibor, les plages du Débarquement et Caen, ainsi que Verdun. Les collèges non participants pourront visiter le camp des Milles. La semaine de la Mémoire et du Patrimoine au fort de la Drète continuera de sensibiliser les collégiens à l'histoire locale et aux fortifications des Alpes-Maritimes.

➢ **Développer l'esprit d'engagement et le sentiment d'appartenance**

Le dispositif des Cadets de la Défense sera reconduit en 2027 en partenariat avec l'Éducation nationale, la délégation militaire départementale et la Gendarmerie nationale. Destiné aux élèves volontaires de troisième, il favorise l'engagement citoyen, la connaissance des institutions et la découverte des métiers de la défense et de la sécurité, au sein de trois sections implantées à Puget-Théniers, dans le bassin cannois et à Nice.

➢ **Prévenir les comportements à risque et favoriser le vivre-ensemble**

La médiation scolaire sécuritaire sera renforcée par la création d'équipes spécialisées composées d'éducateurs et de psychologues. Leur intervention dans les collèges visera à prévenir les tensions, repérer les situations de fragilité et lutter contre les incivilités et les comportements à risque aux abords des établissements.

➢ **Faire de la jeunesse un acteur du territoire**

Le Conseil départemental des jeunes poursuivra son mandat 2025-2027, en mobilisant les collégiens autour de projets liés à la santé, à la solidarité, à l'égalité, à l'environnement et au numérique. Les jeunes élus travailleront notamment à la création d'un escape game consacré aux risques majeurs et d'un court-métrage d'animation assisté par intelligence artificielle, avec l'ambition de présenter ce dernier au World AI Film Festival 2027.

➢ **Sensibiliser les collégiens aux enjeux citoyens**

Le Festival ciné-débat continuera d'utiliser le cinéma comme outil d'éducation à l'image et de réflexion citoyenne. Les projections, suivies d'échanges avec des professionnels et des associations, permettront aux collégiens de développer leur esprit critique et de débattre des grands enjeux sociétaux. Une séance de clôture associera

également les familles.

- **Accompagner la réussite, l'excellence et l'engagement des jeunes**

Le Département reconduira PASS EXCELLENCE 06, avec un soutien de 160 € pour les élèves ayant obtenu la mention « Très Bien » au brevet et de 200 € pour les bacheliers distingués de la même manière. Les aides Bourse scolaire 06 et Cantine 06 seront maintenues, de même que les dispositifs de soutien à l'excellence sportive, aux jeunes en formation et aux organismes œuvrant en faveur de la jeunesse. Les aides aux accueils collectifs de mineurs contribueront également à l'épanouissement et à l'autonomie des jeunes. La dématérialisation des démarches facilitera l'accès à ces dispositifs.

- **Développer une offre éducative innovante et ambitieuse**

Le catalogue numérique « Ac'Educ 06 », qui propose 227 actions, offrira aux collégiens un programme diversifié mêlant sciences, culture, citoyenneté et arts. Les nouveautés porteront notamment sur l'astronomie au Dôme de Valberg, l'éducation aux médias et au numérique, la découverte de l'histoire locale et du patrimoine, ainsi que la prévention des cyberviolences, du harcèlement, du racisme et des discriminations.

Les élèves bénéficieront également d'ateliers de cinéma d'animation, de parcours artistiques et de spectacles vivants. Enfin, des ateliers du SDIS 06 les sensibiliseront aux gestes qui sauvent, notamment à l'alerte, au massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur.

- **Le Campus connecté de Puget-Théniers**

Afin de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et de montagne et de garantir l'égalité des chances, le Département pérennisera le Campus connecté de Puget-Théniers au-delà du programme quinquennal d'investissement arrivé à son terme. En 2027, cette structure poursuivra l'accompagnement des étudiants et des travailleurs à distance, en mettant l'accent sur la formation continue, l'apprentissage et les parcours professionnels. Elle accueille chaque année une trentaine d'usagers, dont une vingtaine d'étudiants et une dizaine de coworkers.

k. <u>Politique Solidarité territoriale</u>

L'aide aux collectivités se poursuit avec la prolongation des contrats de territoire urbain 2021-2026 jusqu'en 2028 afin de soutenir la mise en œuvre des projets structurants des grandes collectivités (villes-centres et EPCI).

Parallèlement, les opérations subventionnées au titre des Appels à projets lancés en 2023 sur les thématiques « Eau », « GREEN Deal », « SMART Deal » et « REUT », véritable enjeu départemental, se poursuivent également. Bien entendu, les communes et communautés de communes non concernées par la contractualisation continueront de bénéficier du soutien départemental conformément au règlement des aides aux collectivités.

Par ailleurs, le fonds transport lancé en 2011 se poursuivra avec les versements correspondant à la contractualisation en faveur des opérations Bus-tram créées entre la gare d'Antibes et Sophia-Antipolis.

En ce qui concerne le budget du fonctionnement, la solidarité territoriale se traduit par des aides pour assurer la viabilité hivernale de la voirie, la sécurité des fêtes, ainsi que les participations départementales aux syndicats mixtes des stations de montagne. Essentielles à l'économie locale, ces stations renforcent l'attractivité du haut pays. Par ailleurs le Département continue son soutien financier de l'abattoir du Mercantour qui contribue au maintien de l'élevage en zone de montagne. Des investissements seront programmés afin d'accompagner les stations dans leur transition vers une offre quatre

saisons.

L'agence d'ingénierie départementale, Agence 06, soutenue via ce programme poursuivra l'assistance technique, juridique et administrative qu'elle apporte à ses communes adhérentes.

l. Logement et aménagement du territoire

Le Département soutient les actions de l'opérateur départemental Habitat 06, notamment dans le cadre de projets pilotes de logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que d'initiatives répondant aux besoins en logement des territoires ruraux.

Il poursuit également le respect de ses engagements dans le cadre du financement de l'établissement public d'aménagement chargé de mettre en œuvre l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, selon le protocole financier initial et son avenant couvrant la période 2019-2032.

m. Gestion du patrimoine

La politique poursuivie par le Département en matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux – 300.000 m² hors collèges - revêt un enjeu majeur dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, d'amélioration des services publics et de sécurité sanitaire. Le Département s'est engagé dans une politique immobilière durable ambitieuse et verte visant la rationalisation et l'optimisation de sa gestion patrimoniale (occupation des locaux, loyers et cessions) et de sa gestion technique (maintenance et entretien des bâtiments).

Les objectifs poursuivis par cette politique sont multiples :

- des bâtiments sécurisés ;
- un parc immobilier moins onéreux et adapté aux missions de service public menées par le Département ;
- l'aménagement plus rationnel des espaces et l'amélioration de l'entretien ;
- des bâtiments connectés et intelligents, moins énergivores ;
- la priorité donnée aux dimensions environnementale, sociale et sanitaire.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de la collectivité en matière de SMART Deal avec notamment des bâtiments connectés et de GREEN Deal en visant une empreinte carbone réduite.

Cette politique comporte cinq axes majeurs d'intervention :

- **Le renforcement de la sécurité des bâtiments**

Qu'il s'agisse de la sécurité du public ou des personnels, cette action repose sur la performance du contrôle des accès et la généralisation des systèmes d'alarme et d'alerte vis-à-vis des risques naturels, technologiques ou d'attentats.

- **La restructuration et la rénovation des bâtiments départementaux**

Ces actions permettent d'accroître ou de remettre à niveau de manière significative le patrimoine bâti départemental, de l'adapter aux nouveaux besoins et développer ses actions au service des usagers - SMART Deal.

- **La conservation et l'adaptation du patrimoine départemental**

Il s'agit d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants en intégrant une logique de rationalisation des espaces. Il s'agit également de poursuivre les actions de mise en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de sécurité-incendie en vigueur, de s'adapter aux exigences sanitaires et de prendre en compte la dimension qualité de l'air.

- **La mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicaps**

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit au travers de la mise en œuvre de l'agenda programmé de mise en accessibilité.

- **L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

L'objectif est de réduire significativement les consommations énergétiques, de poursuivre la transition énergétique vers les énergies renouvelables avec le développement du photovoltaïque en autoconsommation, de répondre aux exigences du décret tertiaire et de réduire notre empreinte carbone – GREEN Deal.

n. <u>Modernisation des infrastructures routières et portuaires</u>

Les propositions d'orientations budgétaires concernant le secteur des infrastructures de transport pour 2027 s'inscrivent totalement dans les orientations du plan mobilité voté en fin d'année 2021 et se déploient donc sur plusieurs axes.

L'adaptation du réseau routier départemental et le maintien de sa qualité par des opérations structurantes est proposée notamment par la poursuite des procédures et études de la déviation Vallauris et du raccordement Ouest de Grasse et l'engagement des travaux de reconstruction du pont de la Trinité sur la RD 6202 à Puget-Théniers et la réalisation de différents carrefours. Dans un contexte de vulnérabilité croissante liée au changement climatique, les opérations résilientes se poursuivent tant sur l'accès aux Vallées que sur le littoral pour faire face aux différents aléas « risques naturels ».

Le déploiement du plan vélo est également au programme avec la poursuite des continuités cyclables dans l'ouest du Département (Sophia-Antipolis) mais aussi dans les vallées des Paillons et de la Roya ainsi que la poursuite des études et procédures concernant les ouvrages emblématiques de la route des Balcons d'azur. C'est donc une continuation des investissements en faveur des mobilités douces qui est proposée au sein de la stratégie GREEN Deal.

Enfin, les investissements au profit des maîtres d'ouvrage partenaires montent en puissance avec au premier chef, les sommes à consacrer aux études et premiers travaux pour la construction de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) qui progressent significativement, mais aussi la réalisation des engagements pris avec la CASA et ESCOTA et également pour le tunnel de Tende.

Les investissements liés à la conservation du patrimoine se poursuivent avec les actions sur les secteurs touchés par les intempéries, le maintien en état des chaussées (engagement d'une reprise lourde de la chaussée de la pénétrante Cannes-Grasse notamment sur un programme pluriannuel) et des ouvrages d'art, et également un effort sur la qualité des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue…).

La mise en œuvre de la stratégie SMART Deal intègre à la fois des expérimentations sur l'usage de l'IA dans l'analyse de l'état des chaussées pour une aide à la priorisation des interventions, des outils et matériels innovants de communication et gestion de crise et comprendra en 2027 une refonte globale du centre d'information et de gestion du trafic

qui a fêté ses 20 ans d'existence en 2026.

Sur le budget annexe des ports de Villefranche, pour l'exercice 2027, les travaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine portuaire départemental se poursuivent. Les actions concernent principalement la poursuite des études et le lancement des travaux de la caserne Dubois.

Sur le budget principal, le Département poursuivra sa politique de soutien à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ainsi qu'aux pêcheurs professionnels.

o. Politique Environnement

- **Préserver et valoriser les espaces naturels départementaux**

Les 19 parcs naturels départementaux terrestres, qui ont accueilli plus de 2,8 millions de visiteurs en 2025, constituent un patrimoine naturel majeur. En 2027, le Département poursuivra leur entretien et leur valorisation, tout en maîtrisant leur fréquentation. Les travaux de restauration écologique des étangs de Vaugrenier et de Font Merle seront reconduits, tandis que l'extension Sud du parc de Roquevignon sera finalisée et les premiers travaux de l'extension Nord-Ouest du parc du Paradou engagés.

La préservation des espèces patrimoniales et la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes seront renforcées avec les partenaires spécialisés. Les animations de sensibilisation à la nature se poursuivront, parallèlement au lancement de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Maison de la Nature et à l'amélioration de l'application « Les explorateurs des parcs ».

Le pacte citoyen pour la Nature Lucia poursuivra son développement à travers la science participative, la formation des citoyens et la mission Lucia. Des expositions, ateliers et événements en plein air valoriseront également la biodiversité maralpine, avec le concours du Dôme de Valberg.

- **Développer la filière bois et la gestion durable des forêts**

Le Département poursuivra son soutien à la filière bois locale, aux investissements des entreprises et aux travaux sylvicoles des communes rurales. En forêt privée, les aides aux opérations d'éclaircie encourageront une gestion durable et l'amélioration des peuplements. La mission de mobilisation de la filière, conduite avec l'Office national des forêts, accompagnera les initiatives en faveur du bois d'œuvre et du bois énergie.

- **Entretenir et développer les itinéraires de randonnée et les activités de pleine nature**

En 2027, le Département poursuivra l'entretien, la sécurisation et l'aménagement des itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), notamment par la rénovation des ouvrages, de la signalétique et du balisage. Les secteurs encore touchés par la tempête Alex feront l'objet de travaux de restauration, sous réserve de la confirmation des financements de l'État.

L'offre de pleine nature sera enrichie par l'actualisation du guide Randoxygène VTT, intégrant notamment le VTT à assistance électrique et le gravel, ainsi que par la publication d'un guide consacré aux randonnées patrimoniales. De nouveaux panneaux d'information seront installés et des sites supplémentaires labellisés dans le cadre du

plan départemental des espaces, sites et itinéraires, notamment le site d'escalade de la Grotte du Rat à Levens.

- **Prévenir les risques naturels et les incendies de forêt**

Les travaux d'entretien des ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et le renforcement du réseau de réserves d'eau se poursuivront. Le service FORCE 06 contribuera au Réseau forestier de surveillance et d'alerte et poursuivra le déploiement de caméras de levée de doute couplées à l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la prévention, la surveillance et l'intervention face aux risques naturels.

- **Préserver la ressource en eau**

Dans le cadre du plan départemental de gestion de l'eau, le Département poursuivra son accompagnement des communes pour réduire les pertes, optimiser les usages et encourager des pratiques durables face à la raréfaction de la ressource. La Chaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes », développée avec les intercommunalités, l'Université Côte d'Azur (UNICA) et la Fondation UNICA, articulera ses travaux avec ceux de l'Observatoire départemental de l'eau afin d'améliorer la connaissance et la gestion de cette ressource.

- **Lutter contre les déchets et développer les énergies renouvelables**

Le Département poursuivra l'enlèvement des dépôts sauvages et des véhicules hors d'usage afin de préserver les paysages et les milieux naturels. Il continuera également d'accompagner GREEN Energy 06 dans le développement des énergies renouvelables. Concernant la centrale solaire de Saint-Auban, désormais en production, l'année 2027 sera consacrée à la finalisation des mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet.

- **Protéger le milieu marin et la biodiversité méditerranéenne**

Au titre du plan Méditerranée 06, le Département poursuivra la gestion du parc maritime départemental Estérel-Théoule, le suivi des réserves de pêche, la restauration des fonds marins et l'enlèvement des épaves et engins de pêche perdus. Il continuera à suivre des espèces emblématiques, notamment la tortue caouanne et le mérou brun, et développera des actions de sensibilisation des collégiens aux mammifères marins dans le cadre du Consortium Pelagos.

La zone marine protégée de Beaulieu-sur-Mer fera l'objet d'une évolution destinée à mieux protéger les herbiers de posidonie contre les ancrages de grande plaisance. Des études seront également poursuivies sur les récifs artificiels existants. Enfin, le Département s'engagera dans la co-animation du site Natura 2000 Cap Martin, étape préalable au développement d'un deuxième parc maritime départemental.

- **Développer le bien-être par la nature**

Dans le cadre du GREEN Deal, le Département lancera l'aménagement d'un jardin thérapeutique à Biot et poursuivra son accompagnement des foyers de l'aide sociale à l'enfance dans la création de jardins potagers et aromatiques, favorisant le bien-être, l'épanouissement et le lien avec la nature.

- **Moderniser les moyens de communication opérationnels**

La modernisation du réseau de radiocommunications départemental se poursuivra avec le déploiement de la technologie TETRA, dont la mise en service complète est prévue au printemps 2028. Cette infrastructure commune à la Direction de l'environnement et de la gestion du risque et à la direction des routes et des infrastructures de transport garantira l'autonomie des communications tout en facilitant leur mutualisation avec les services départementaux et le SDIS en situation de crise.

- **Renforcer la surveillance sanitaire et la sécurité alimentaire**

Le Laboratoire vétérinaire départemental poursuivra ses missions de contrôle de la qualité des eaux, de sécurité alimentaire et de surveillance sanitaire humaine, animale et environnementale. Il renforcera notamment la détection des maladies transmissibles entre l'homme et l'animal, la surveillance des maladies animales contagieuses et la lutte contre l'antibiorésistance. Des actions d'audit, de conseil et de formation seront également développées auprès des professionnels de la restauration collective et de l'agroalimentaire.

p. Politique Moyens généraux

- **Gestion du parc automobile**

Le plan de renouvellement du parc automobile se poursuivra afin de disposer progressivement d'une flotte moins consommatrice en carburant et moins soumise à des maintenances lourdes.

L'objectif est de passer d'un parc automobile principalement thermique à une flotte constituée également de véhicules à faibles émissions lorsque les missions le permettent. L'acquisition de véhicules électriques sera donc poursuivie. Le déploiement du nouveau logiciel de gestion des véhicules en autopartage se poursuivra en 2027.

Un effort conséquent est maintenu afin de limiter les dépenses : maîtrise du parc automobile, rajeunissement de la flotte, optimisation des déplacements.

- **Moyens de proximité**

L'objectif de maîtrise des dépenses d'économat, de mobilier et d'équipements de protection individuelle fournitures courantes sera poursuivi en 2027. Les dotations aux agents seront encadrées dans le respect des obligations réglementaires au plus juste des besoins.

Le renouvellement de certains matériels et des mobiliers en fin de vie sera conduit avec le souci d'une stricte maîtrise de la dépense. Les aménagements divers seront ainsi réalisés en privilégiant la réutilisation de mobiliers existants. Les montants consacrés au nettoyage des locaux feront l'objet d'une attention particulière afin d'optimiser l'efficacité de cette prestation et permettre ainsi la maîtrise de ce poste de dépense.

Le Département veille, par ailleurs, à disposer en permanence d'un stock stratégique d'équipements de protections individuelles (masques, gel hydroalcoolique, gants, blouses, tentes lits …) ainsi que d'une réserve de bouteilles d'eau afin de pallier toute situation d'urgence.

- **Une administration transformée, agile et engagée**

En 2027, dans la continuité de l'acculturation des agents à l'intelligence artificielle générative et, plus largement, aux outils numériques, un programme de formation dédié

aux managers sera déployé. Il permettra, à travers un parcours numérique adapté aux métiers, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du programme SMART Data, la plateforme data mise en place en 2026 permettra de transformer une masse d'informations dispersées en indicateurs fiables, partagés et exploitables par les directions, les élus et les managers. 2027 sera marquée par trois priorités : structurer la gouvernance de la donnée, industrialiser l'entrepôt de données créé et développer le pilotage de la donnée avec les directions.

Le Département poursuit l'intégration de l'IA dans sa méthodologie de projet, avec l'optimisation du développement et la génération de documentation technique et fonctionnelle, permettant à l'équipe de développement applicatif d'augmenter sa capacité à faire tout en diversifiant son champ d'action.

L'extension de la chaîne de numérisation sera menée pour y intégrer la détection de fraudes documentaires sur plusieurs champs : RSA, MDPH, mais aussi pour numériser de nouveaux flux papier. Cette chaîne et ses différentes briques seront également maintenues avec des mises à jour techniques pour en réduire l'obsolescence.

L'urbanisation du système d'information constituera également un levier de maîtrise et de simplification, en recherchant une meilleure interopérabilité entre les applications, une réduction des redondances et une trajectoire plus durable des solutions numériques.

Dans le cadre de sa politique SMART Deal et afin d'accompagner la transformation des EHPAD, le Département a lancé en 2026 un appel à manifestation d'intérêt intitulé « *Accélérer l'innovation SMART Deal et l'usage de l'intelligence artificielle dans les EHPAD* ». Pour une dépense estimée de 1 M€, ce dispositif vise à soutenir le déploiement de solutions innovantes contribuant à la prévention de la perte d'autonomie, à l'amélioration de la qualité d'accompagnement des résidents, à la sécurisation des prises en charge ainsi qu'au renforcement de l'attractivité et des conditions de travail des professionnels. Les premiers projets retenus entreront en phase de déploiement fin 2026 et début 2027, faisant du Département des Alpes-Maritimes un territoire d'expérimentation et d'innovation au service du bien vieillir.

- **Une expérience des services publics simplifiée**

La migration des collèges vers la téléphonie ToIP s'intensifiera en 2027 pour simplifier les relations avec les usagers et faciliter l'accessibilité des services des collèges. Cette migration se fera dans le cadre de la politique GREEN Deal du Département, par un redéploiement des téléphones ToIP des agents du site du CADAM vers les collèges.

L'intégration de l'aide sociale à l'enfance dans la suite logicielle « parcours solidarité », traitant toutes les autres aides sociales, et le retrait progressif du progiciel « Génésis », exploité depuis 20 ans, permettront un traitement harmonisé et plus efficace de l'aide sociale à l'enfance.

La poursuite du déploiement du CRM (citizen relationship management) départemental dans les structures sociales et sur les canaux digitaux institutionnels, après une année 2026 marquée par son exploitation par les maisons du département, renforcera le système d'information usagers pour améliorer l'accueil et le suivi.

Les travaux de refonte du site Mesdemarches06 seront lancés en 2027 pour faciliter l'accès de tous les usagers aux services publics départementaux.

Pour chaque service numérique majeur, le Département veillera à intégrer dès la conception les besoins utilisateurs, les parcours d'usage, les modalités d'accompagnement et les indicateurs de satisfaction afin de favoriser une amélioration continue des services rendus.

- **Un territoire et des citoyens mieux protégés**

La refonte du CIGT permettra de renouveler en profondeur une instance majeure du Département afin de répondre en temps réel aux incidents majeurs pouvant intervenir sur notre territoire.

La détection des feux de forêt entrera en pleine exploitation avec la densification du réseau de caméras sur le territoire et le perfectionnement de l'apprentissage de l'intelligence artificielle en soutien à l'action humaine.

La création du syndicat centre départemental de vidéoprotection fin 2026 permettra la mise en exploitation, auprès des communes des Alpes-Maritimes, d'un espace de supervision mutualisé augmenté par l'IA et conforme à la réglementation.

Le centre d'appel Allo MDA sera ouvert en février 2027. Il permettra d'étendre les canaux de traitement et de support aux usagers pour les politiques autonomie et handicap, grâce à un accès étendu aux données métiers, un meilleur suivi partagé et une prise en charge des demandes enrichie, combinant automatisation et relation humaine.

- **Un territoire inspirant et attractif**

Le jumeau numérique départemental, lancé à l'automne 2026, sera développé en 2027 avec la création d'une maquette 3D du bassin versant de la Siagne, l'intégration des données de crues issues des études et des simulateurs du SMIAGE, la commande de nouveaux atlas cartographiques des risques, l'affichage d'un tableau de bord des capteurs et le développement d'un outil d'aide à la décision fondé sur les données en temps réel.

La stratégie numérique responsable du Département sera évaluée en vue d'obtenir une labellisation en 2027, conformément aux engagements SMART Deal et GREEN Deal du Département.

L'ensemble de ces orientations positionne la fonction numérique comme un levier de transformation, de sécurisation et de simplification au service des politiques publiques départementales, en cohérence avec les ambitions du SMART Deal 2025-2028.

3. Les informations spécifiques (politique ressources humaines, autorisations de programmes et d'engagements)

a. Ressources humaines

La maîtrise des dépenses de fonctionnement repose sur un pilotage rigoureux de la masse salariale, tenant compte des évolutions réglementaires, de la politique salariale et des besoins en effectifs de la collectivité.

Au 31 août 2026, le Département des Alpes-Maritimes compte 4 535 agents rémunérés, dont 4 272 en poste (hors assistantes familiales), répartis entre 4 036 personnels permanents et 236 non permanents. Les agents de catégorie C représentent 57,5 % des effectifs, tandis que les filières technique, administrative et médico-sociale regroupent respectivement 47,6 %, 24,8 % et 20,7 % des agents. L'âge moyen est de 47 ans et 7 mois. Près de 135 départs à la retraite sont prévus en 2026, dont 82 réalisés au 31 août. Par ailleurs, 10 % des agents travaillent à temps partiel, dont 92 % de femmes.

Sur un budget 2026 de 243 M€, la consommation des crédits atteint 179,4 M€ au 10 octobre, soit 73,8 %. Le budget prévisionnel 2027 est estimé à 248,9 M€.

- **L'évolution du salaire minimum légal**

Après deux revalorisations du SMIC en 2026, dont une hausse de 2,41 % au 1er juin, l'impact sur le budget départemental est estimé à 300 000 €, auxquels s'ajouteront 200 000 € en 2027 au titre de l'effet report.

Dans l'attente de la prochaine revalorisation, une hypothèse de hausse de 1,5 % au 1er janvier 2027 est retenue, pour un impact estimé à 870 000 €. L'alignement du traitement indiciaire sur le SMIC concerne déjà plus de 1 100 agents et pourrait toucher 250 agents supplémentaires.

- **La reconnaissance de l'expérience professionnelle**

Pour la sixième année consécutive, une enveloppe de 150 000 € est consacrée à la valorisation de l'expérience professionnelle des agents, au travers de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Cette enveloppe sera reconduite en 2027.

- **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Le coût des avancements d'échelon est estimé à 600 000 € en 2027. Le Département poursuivra également sa politique d'accompagnement des carrières, notamment par les avancements de grade et la préparation aux concours et examens professionnels, pour un impact budgétaire estimé à 150 000 €.

- **Les ruptures conventionnelles**

Une enveloppe de 150 000 € est prévue en 2027 pour financer les ruptures conventionnelles. Les postes concernés ne seront pas remplacés, permettant des économies progressives selon les dates de départ.

- **L'augmentation des cotisations CNRACL**

La hausse progressive des cotisations employeur à la CNRACL se poursuivra conformément au décret du 30 janvier 2025. Après les augmentations de 2025 et 2026, une nouvelle hausse de trois points interviendra en 2027, portant l'augmentation cumulée à neuf points. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, représentant un surcoût annuel supplémentaire de 2,5 M€ et un impact cumulé estimé à +10 M€ par an à l'horizon 2028.

- **Les nouvelles modalités de gestion du chômage**

Depuis le 1er janvier 2026, France Travail assure la gestion et l'indemnisation du chômage des anciens agents départementaux. Le fonds de roulement exceptionnel de 400 000 € versé en 2025 ne sera pas reconduit. En revanche, le retour à douze mois d'indemnisation en 2027 entraînera une hausse de 200 000 € par rapport à 2026.

- **La complémentaire santé**

Depuis le 1er janvier 2026, le Département participe au financement de la complémentaire santé des agents à hauteur de 15 € par mois, sous réserve de l'adhésion à un contrat labellisé. Au 31 août 2026, 1 027 agents bénéficient de ce dispositif, représentant une dépense annuelle d'environ 200 000 €, qui devrait rester stable en 2027.

- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de prévoyance**

Le Département a retenu le cabinet ADICEO SAS pour l'accompagner dans la définition et le déploiement du futur contrat collectif de prévoyance. Initialement prévue en 2026, la première phase débutera en 2027. Les trois premières phases du marché représenteront près de 60 000 € sur cet exercice. Le suivi du dispositif, à compter de 2028, est estimé à 13 000 € par an pendant six ans, soit 78 000 € au total.

➢ **La revalorisation du régime indemnitaire**

Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer les propositions de revalorisation du régime indemnitaire pour 2027 en vue de réduire l'écart de rémunération qui s'est constitué au fil des ans avec les autres collectivités et les services de l'Etat, étant précisé que les évolutions réglementaires attendues sur 2027 représenteraient 4,5 M€.

Le montant alloué pour les revalorisations de l'IFSE s'établirait à 5,9 M€.

Il convient toutefois de souligner qu'une revalorisation de l'IFSE ne pourrait être mise en œuvre au 1er janvier 2027. Dans l'hypothèse d'une entrée en vigueur au 1er juin, son coût pour l'exercice 2027 serait limité à 3,2 M€, correspondant à sept mois de versement sur sa première année de mise en œuvre. Le coût en année pleine atteindrait quant à lui 5,95 M€ à compter de 2028.

➢ **La trajectoire des effectifs**

L'ensemble des mesures présentées précédemment a été évalué à périmètre d'effectifs constant.

Par conséquent, toute variation des effectifs, à la hausse comme à la baisse, aurait un impact direct sur la masse salariale et serait susceptible de modifier la trajectoire budgétaire présentée.

Depuis le début de l'année 2026, 70 postes ont été créés, dont la plupart ne sont pas encore pourvus à ce jour. À ce stade, leur impact sur la masse salariale est principalement compensé par les vacances de postes constatées au sein de la collectivité, et non par des suppressions d'emplois.

Dans ce contexte, une vigilance soutenue devra être maintenue tout au long de l'exercice 2027 afin de garantir le respect de la trajectoire budgétaire votée, notamment au regard du rythme de pourvoi des postes et de l'évolution des dépenses de personnel.

b. Les autorisations d'engagements et les autorisations de programmes

Lors du débat d'orientations budgétaires, doivent être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiements correspondants.

III. Les Budgets annexes

1. Le Laboratoire vétérinaire départemental

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 1,8 M€ et les dépenses d'investissement sont évaluées à 80 000 €.

2. Parking Silo

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 0,2 M€. En investissement, les dépenses sont estimées à 0,6 M€. Les crédits en investissement financeront une rénovation du parking.

3. Cinéma Jean-Paul Belmondo

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 0,5 M€ et les dépenses d'investissement à 70 000 €.

4. Port de Villefranche-sur-Mer

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 M€ et les dépenses d'investissement à 3 M€ dans un contexte de travaux de rénovation et d'aménagement des ports prévus en 2027. Les tarifs demeureront stables pour les usagers.

<u>En conclusion, je vous propose :</u>

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2027.

Je prie le Conseil départemental de bien vouloir en délibérer.

Le Président

ANNEXE AP AE DOB 2027

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Stock d'AP-AE	Propositions nouvelles AP-AE	CP mandatés sur AP	Stock d'AP-AE disponibles pour 2027-2028-2029
Investissement				
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	10 487 759,00	1 758 446,00	6 354 130,00	5 892 075,00
MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES	6 721 469,66	270 000,00	4 806 888,32	2 184 581,34
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES	112 830,00	600 000,00	112 829,00	600 001,00
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	2 685 844,00	0,00	182 673,00	2 503 171,00
ETABLISSEMENTS ENFANCE FAMILLE	2 180 602,55	0,00	539 479,20	1 641 123,35
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ENFANCE ET FAMILLE	235 100,00	50 000,00	167 930,00	117 170,00
FRAIS GENERAUX ENFANCE	56 292,42	276 000,00	30 882,11	301 410,31
APPEL A PROJET SANTE	12 933 857,19	63 400,00	9 909 829,47	3 087 427,72
CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL	36 192,14	8 000,00	28 192,14	16 000,00
ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE	0,00	445 000,00	0,00	445 000,00
FRAIS GENERAUX SANTE	5 000,00	5 000,00	1 117,20	8 882,80
INSTITUT MOZART	505 000,00	15 000,00	113 501,32	406 498,68
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT DU FSL	0,00	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENT POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	35 829 308,15	16 600 328,00	27 578 471,67	24 851 164,48
AUTRES ACTIONS MOYENS GENERAUX	80 000,00	80 000,00	28 091,89	131 908,11
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	173 500,00	0,00	72 483,21	101 016,79
BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	18 900 000,00	11 000 000,00	6 805 728,23	23 094 271,77
BATIMENTS ACTION SOCIALE	13 700 000,00	39 000 000,00	5 691 268,49	47 008 731,51
BATIMENTS DESTINES A L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE	7 500 000,00	4 000 000,00	2 322 412,62	9 177 587,38
POINTS NOIRS ROUTIERS	34 218 400,00	15 000 000,00	11 203 840,29	38 014 559,71
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	37 377 893,71	21 244 660,00	20 208 569,56	38 413 984,15
CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER	91 707 332,19	25 000 000,00	54 378 271,47	62 329 060,72
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS TRANSPORTS	39 524 000,00	0,00	20 410 466,25	19 113 533,75
EQUIPEMENTS ET RESEAUX TRANSPORTS	14 143 516,60	5 000 000,00	11 089 751,48	8 053 765,12
AIDE A LA PIERRE	22 281 702,59	1 500 000,00	12 595 236,37	11 186 466,22
AGRICULTURE	16 366 426,08	6 400 000,00	8 586 627,91	14 179 798,17
TOURISME	1 287 375,00	500 000,00	756 587,83	1 030 787,17
TRANSPORT MULTIMODAL	19 600 000,00	500 000,00	5 491 656,87	14 608 343,13
PORTS	100 000,00	100 000,00	85 000,00	115 000,00
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	206 727 046,03	55 000 000,00	99 753 009,55	161 974 036,48
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	429 165 860,71	103 300 000,00	275 443 532,18	257 022 328,53
EPTB/SMIAGE	16 500 000,00	13 000 000,00	3 295 353,12	26 204 646,88
GENDARMERIES, COMMISSARIATS, BASE SECURITE CIVILE	970 000,00	900 000,00	275 637,27	1 594 362,73
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	10 514 331,91	1 000 000,00	7 000 000,00	4 514 331,91
CENTRE DEPARTEMENTAL DE VIDEOPROTECTION	3 449 715,00	470 000,00	1 680 797,96	2 238 917,04
ESPACES NATURELS PAYSAGES	18 858 669,68	6 580 000,00	11 179 238,59	14 259 431,09

ANNEXE AP AE DOB 2027

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Stock d'AP-AE	Propositions nouvelles AP-AE	CP mandatés sur AP	Stock d'AP-AE disponibles pour 2027-2028-2029
FORETS	4 500 000,00	1 700 000,00	2 027 976,74	4 172 023,26
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX	1 200 000,00	1 500 000,00	245 709,90	2 454 290,10
EAU MILIEU MARIN DECHETS ENERGIES	1 720 000,00	880 000,00	287 959,68	2 312 040,32
PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL	81 761 064,10	10 942 012,00	42 500 954,41	50 202 121,69
FONDS SOCIAL MAITRISE D'ENERGIE DES ALPES-MARITIMES (FSME 06)	30 438 000,00	21 000 000,00	25 643 754,14	25 794 245,86
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE SMART DEAL	8 671 390,00	6 418 418,00	6 653 224,39	8 436 583,61
SMART INNOVATIONS	2 417 596,00	50 000,00	691 880,43	1 775 715,57
ESPACES CULTURELS ET PATRIMONIAUX	39 773 581,57	4 758 000,00	18 290 270,24	26 241 311,33
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS	10 800 000,00	6 400 000,00	2 882 009,26	14 317 990,74
SUBVENTIONS SPORTIVES	3 979 076,55	900 000,00	1 858 122,57	3 020 953,98
INITIATIVES SPORTIVES DEPARTEMENTALES	2 056 451,06	250 000,00	419 237,80	1 887 213,26
ECOLES DEPARTEMENTALES	625 929,62	195 000,00	418 940,87	401 988,75
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES ECOLES DES NEIGES ET DE LA MER	2 300 000,00	700 000,00	1 448 891,21	1 551 108,79
CONSTRUCTIONS COLLEGES	38 000 000,00	43 000 000,00	3 130 977,22	77 869 022,78
REHABILITATIONS COLLEGES	45 900 000,00	19 000 000,00	27 306 752,27	37 593 247,73
MAINTENANCE ET ENTRETIEN COLLEGES	26 700 000,00	16 000 000,00	21 874 084,25	20 825 915,75
GYMNASES	31 700 000,00	10 000 000,00	5 558 856,43	36 141 143,57
FONCTIONNEMENT DES COLLEGES	7 735 628,16	2 800 000,00	5 784 418,47	4 751 209,69
VIE SCOLAIRE	11 357 524,13	3 215 000,00	8 546 218,43	6 026 305,70
ENTRETIEN ET TRAVAUX BATIMENTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000,00	100 000,00	286 875,72	2 313 124,28
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET VIE SCOLAIRE	12 966 750,00	0,00	1 012 305,89	11 954 444,11
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX DU PDIPR ET PISTES DFCI	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Investissement	**1 442 038 015,80**	**479 474 264,00**	**785 048 904,89**	**1 136 463 374,91**
Fonctionnement				
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	20 355 000,00	0,00	14 069 913,42	6 285 086,58
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	1 185 000,00	0,00	135 000,00	1 050 000,00
APPEL A PROJET SANTE	0,00	528 413,00	0,00	528 413,00
TOURISME	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	2 967 042,99	0,00	1 349 405,69	1 617 637,30
Total Fonctionnement	**24 507 042,99**	**528 413,00**	**15 554 319,11**	**9 481 136,88**
Total Fonctionnement + Investissement	**1 466 545 058,79**	**480 002 677,00**	**800 603 224,00**	**1 145 944 511,79**